

CONGO CHALLENGE
LE MENSUEL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Numéro 66 | Octobre 2022

Kinshasa, RDC

EDITEUR RESPONSABLE

MATATA PONYO Mapon

SUPERVISION

LOKOTA ILONDO Michel – Ange
NTAGOMA KUSHINGANINE Jean-Baptiste

REDACTION

BAGENDABANGA Jean Riche
BOKA MABELE David
KADIMA KAZADI Joël
LUBAMBA NGIMBI Hector
MUYOMBO USENI Justin
WAULA LUZINGU Sacré

CONTRIBUTION A L'ENCADRE

BOKA MABELE David

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE**

MANZAMBI Moïse

PHOTOGRAPHE

MATA Yannick

CONGO CHALLENGE
L E M E N S U E L

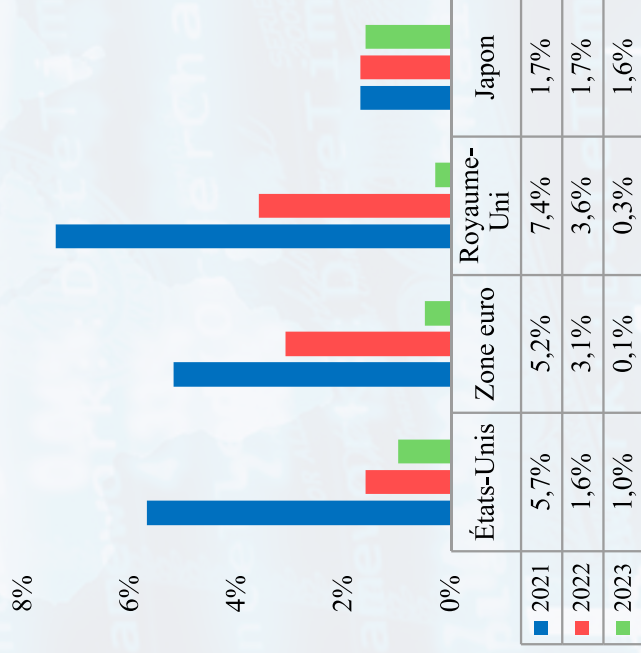
**ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Numéro **66** | Octobre **2022**

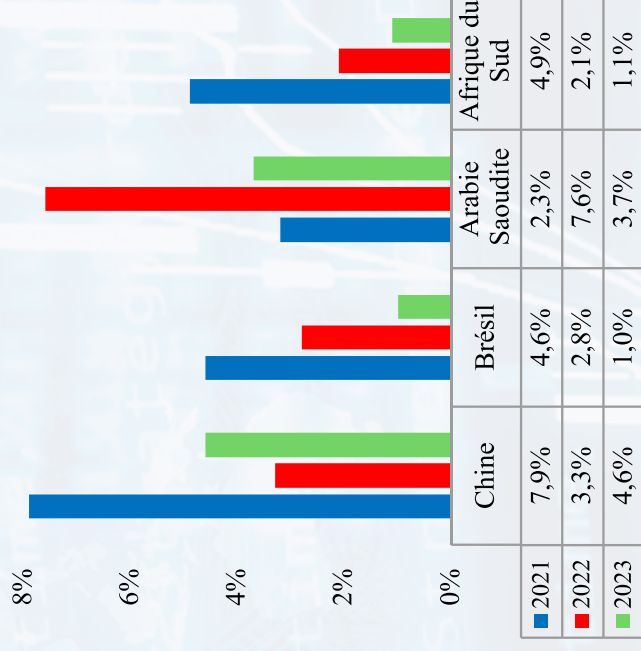
Kinshasa, RDC

Projections de la croissance économique dans le monde

Pays avancés



Pays émergents



Sommaire

Ce que je pense	6
Résumé exécutif	9
Contexte international	11
Croissance économique	11
Inflation	12
Marché financier	13
Marché des changes	15
Marché des produits stratégiques	16
Commerce international	18
Contexte national	21
Evolution de l'économie nationale	21
Activité économique	23
Dynamique des prix	32
Taux de change et réserves de change	32
Finances publiques	33
Evolution de la situation politique	35
Perspectives politiques et économiques	43



Matata Ponyo Mapon

Ce que je pense

Qu'advient-il lorsqu'un peuple cesse de penser et de réfléchir ?

Ce que je pense est que lorsqu'un peuple cesse de penser et de réfléchir, son avenir s'assombrit. En effet, l'homme est appelé à trouver continuellement des réponses aux questions fondamentales inhérentes, non seulement à son existence, mais aussi à celle de l'univers dans lequel il vit. Le monde a été créé égal pour tous les peuples. Il est le même pour les blancs, les noirs et les autres races. Dans sa nature sauvage, il recèle toute sorte et forme de richesses. Certaines apparentes, d'autres, pour l'essentiel, cachées. Il a été donné à l'homme la capacité de penser et de réfléchir pour se découvrir et trouver les voies et moyens de déposséder la terre de ses trésors pour son meilleur-vivre. Pour le créateur, l'homme se doit d'utiliser son intelligence pour produire, multiplier la production et la distribuer ; il doit contrôler et dominer le monde. En un mot, grâce à sa capacité intellectuelle, l'homme se doit de transformer le monde. Il doit donc travailler dur, offrir le meilleur de lui-même et rechercher toujours l'excellence.

Ce que je pense est que Dieu n'a créé ni riche, ni pauvre. Il a plutôt donné le pouvoir à l'homme de créer la vraie richesse. Certains peuples ont fait usage de leur intelligence pour répondre à ce défi originel et permanent. Ils ont créé des écoles primaires, secondaires et universités de qualité. Ils ont créé des écoles professionnelles de standard élevé. Ils ont construit de centres de recherche de haut niveau. Ils identifient les meilleures intelligences dès l'école primaire et les accompagnent méticuleusement jusqu'à leur éclosion. Ils pourchassent et attirent les brillantes personnes de tout âge à travers le monde. Ils veulent autant que possible être les détenteurs du savoir du monde. Ils investissent énormément dans l'éducation

et la recherche. Ils se remettent en question de manière continue. En définitive, leurs pays ont les meilleures écoles, universités et centres de recherche du monde. Ils ont aussi les meilleures idées et inventions ; de même, leurs scientifiques caracolent dans le classement des bénéficiaires des prix Nobel et autres prix d'excellence de standard international. Enfin, ils ont les meilleures industries et produisent, en quantité et qualité, tout ce dont les hommes ont besoin pour mieux vivre. En plus, ils fabriquent les armes de toute nature pour se protéger et assujettir les autres. Ces peuples sont devenus « riches » et font partie des pays dits « développés ». A l'opposé, les autres peuples recourent peu à la pensée et à la réflexion. Ils ne lisent presque pas, mais parlent beaucoup. Ils sont dans l'école du m'as-tu-vuisme et de la jouissance. Ils investissent très peu dans l'éducation et la recherche. Les écoles et universités sont délabrées, les programmes d'enseignement parfois dépassés, les enseignants et les professeurs mal payés et pas à jour de la pédagogie et de la recherche. Dans leurs pays, les sciences exactes et d'ingénieur sont reléguées au second plan. Celles-ci manquent parfois de professeurs. Inimaginable ! La philosophie, science de la quête permanente de la vérité par un questionnement continu de l'existentialisme, est presque abandonnée. Le système éducatif et d'invention n'est pas compétitif et motivateur. Leurs universités et centres de recherche n'apparaissent presque pas dans le classement mondial y relatif. Les anti-valeurs supplantent les valeurs et deviennent un référentiel de pensée et de production. La culture de la méritocratie s'étiolle devant celle de la médiocrité. En définitive, ces peuples n'inventent presque rien. Ils adoptent les idées des autres et essayent de penser comme eux. Ils produisent très peu et la valeur ajoutée y est faible.



Alors, ils importent et consomment la production des pays développés. Et le classement des pays selon l'indice du développement humain du PNUD les positionne au bas de l'échelle. Ils sont considérés comme des « pauvres » et vivent dans les pays qualifiés de « sous-développés ».

Ce que je pense est que les dirigeants des pays sous-développés ainsi que leurs peuples doivent cesser de se plaindre pour revendiquer les mêmes types de droits et de respect que les peuples des pays développés. Le respect ne s'octroie pas. Il se mérite. La paix et la sécurité ne se donnent pas, elles s'acquièrent. Ils doivent plutôt se poser la question de savoir pourquoi les autres sont mieux côtés, sécurisés et protégés. Ils comprendront que leur progrès est fondamentalement lié à la maîtrise de la connaissance et du savoir, ainsi qu'à l'effort et au sacrifice. Ils comprendront aussi que les institutions internationales où se discutent les grandes questions liées à la marche du monde ont été créées essentiellement pour protéger la suprématie des grands. Ce qui est du reste conforme à la logique de la création de voir les plus forts assujettir les plus faibles. Ethiquement, ces institutions appartiennent aux Nations unies, c'est-à-dire à tous les peuples du monde. Pour certains, la communauté internationale n'existe pas. C'est plutôt un syndicat de pays développés dans lequel sont associés, pour la figuration, les représentants des pays pauvres. Parce que les décisions y sont prises sur base du poids de la production de chaque pays, du reste fruit de la connaissance, du savoir et du dur labeur. Et de manière générale, les décisions profitent aux plus forts qui disposent d'un pouvoir de vote prépondérant. Au conseil de sécurité, certains d'entre eux ont même le pouvoir de véto. Alors, au lieu de se

plaindre et de réclamer une justice de faveur, les pays pauvres devraient plutôt investir dans la connaissance et la recherche du savoir pour davantage produire, créer des richesses et se protéger. Sur base de leurs nouveaux poids économiques et financiers, ils seront en mesure de revendiquer la restructuration de toutes les institutions internationales dans lesquelles ils n'ont actuellement aucun pouvoir réel. C'est de cette façon seulement que leurs revendications et droits seront sérieusement prise en compte. Certains pays comme la Chine et l'Inde et d'autres de l'Asie du Sud-est comme la Corée du sud et le Singapour l'ont compris et ont levé l'option de suivre dans le silence cette voie de sagesse et de grandeur. Depuis plusieurs décennies, ils rêvent, pensent, réfléchissent et travaillent dur. Ils produisent la qualité, consomment leurs productions et exportent le surplus. Les résultats sont impressionnants. Leurs voix sont entendues et le seront davantage demain. Le respect et l'honneur s'invitent aussi à leur endroit. La paix et la sécurité aussi. Comme le disait Gérard Papis, ils empruntent la voie de l'évolution et d'éclaircissement. Ils laissent les autres peuples sur la voie de l'involution et de l'obscurcissement. Quitte à eux d'apprendre à penser et à réfléchir.

Paris, le 27 octobre 2022.

Résumé exécutif

Situation économique

- **Au niveau international**, la croissance économique mondiale devrait ralentir à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023, selon les perspectives économiques du FMI. Face à cette décélération de l'activité économique mondiale, il y a nécessité d'implémenter des politiques de long terme capables de stimuler la productivité de la main-d'œuvre et d'alléger les contraintes d'approvisionnement.
- En ce qui concerne l'inflation, les projections de l'OCDE indiquent qu'elle devra reculer en 2023, mais restera nettement supérieure aux objectifs ciblés par les banques centrales. Par conséquent, la politique monétaire doit s'employer pour rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire doit s'attacher à atténuer les pressions sur le coût de la vie en faveur des ménages vulnérables et des entreprises viables.
- Au cours du mois d'octobre 2022, les indices boursiers se sont soldés par de forts rebondissements. Ces gains sur les marchés boursiers s'expliquent par les rapports sur les bénéfices par action des entreprises ainsi que les craintes liées à la récession économique susceptibles de décourager les banques centrales à poursuivre leurs politiques de resserrement monétaire.
- Sur le marché international des changes, le dollar américain a sensiblement reculé face à l'euro et la livre sterling durant ce mois d'octobre 2022, en raison principalement de l'anticipation des agents d'une faible hausse des taux d'intérêts par la Réserve fédérale. Du côté du continent asiatique, le yen japonais et le yuan chinois se sont effondrés par rapport à la devise américaine, ce qui joue en faveur de ces économies en termes d'excédent de la balance commerciale.
- S'agissant des matières premières, les cours du cuivre se sont stabilisés autour d'une moyenne de 7 540 USD la tonne métrique. Les prix de l'or ont fléchi à la suite du récent rebond des rendements américains. Sur le marché du pétrole brut, les cours ont augmenté durant la première moitié du mois d'octobre 2022 sur fonds de l'annonce par l'OPEP+ de réduction de sa production, puis ont rechuté au cours de la dernière moitié du mois, eu égard à la contraction de la demande de l'or noir qu'est susceptible d'entraîner le risque de récession économique.
- Les projections de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) indiquent que le volume des transactions des marchandises entre pays augmentera de 3% d'ici fin 2022, alors que le taux d'accroissement initialement prévu en avril 2022 s'évaluait à 3,5%. Ce fort ralentissement de la croissance du commerce extérieur est appelé à se poursuivre jusqu'en 2023 et sera principalement tributaire de la diminution de la demande d'importation en Asie.
- **Au niveau national**, comme le mois précédent, le cadre macroéconomique est resté globalement stable. En effet, la dynamique du taux de change est restée globalement stable en octobre 2022. Comparé à son niveau de fin septembre 2022, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,01% sur le marché interbancaire et une légère appréciation de 0,64% sur le marché parallèle. Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,23% à la deuxième semaine du mois d'octobre 2022. Selon les projections, ce taux s'établirait à 0,21% à la clôture du mois. Ce qui induit un taux d'inflation, en cumul annuel de 10,72% contre 9,65% à la clôture du mois précédent. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 11,97% à la deuxième semaine du mois d'octobre 2022 et projeté à 12,31% à la clôture du même mois. A ce rythme, il est prévu que le taux d'inflation à fin décembre 2022 se situe à 13,25% contre 13,06% réalisé à fin septembre 2022. Comparée à la situation de l'année précédente, une accélération des prix de 150,95% a été observée entre fin décembre 2021 (5,28%) et l'inflation attendue en fin décembre 2022 (13,25%).
- Du côté des finances publiques, le Trésor public a enregistré, à la deuxième semaine du mois d'octobre 2022, un déficit de 376 774,00 millions de CDF. Ce déficit résulte d'un niveau de dépenses de 824 056 millions de CDF contre de recettes de 447 282 millions de CDF. Toutefois, il convient de signaler que les données disponibles se rapportent à la deuxième semaine du mois et pourraient évoluer à la clôture du mois.

- Enfin, l'actualité économique du mois d'octobre 2022 a été marquée par plusieurs faits notables. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous : (i) grève des agents de Congo Airways ; (ii) déclaration par l'assemblée nationale de la recevabilité du projet de loi portant reddition des comptes (exercice 2021) et transmission à l'ECOFIN ; (iii) proposition, par la Fédération des entreprises du Congo, d'une révision du code minier ; et (iv) placement de la République démocratique du Congo sur la liste grise du Groupe d'action financière.

Situation politique

Le mois d'octobre 2022 a particulièrement été marqué par les faits politiques ci-après : (i) l'agression rwandaise en République Démocratique du Congo ; (ii) les préparatifs relatifs à l'organisation des élections de 2023 ; et (iii) la motion de défiance contre le Ministre des transports Cherubin Okende.

Lors de son adresse aux Nations Unies en septembre 2022, le chef de l'État avait appelé à la requalification du calendrier de retrait des casques bleus de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo (MONUSCO). Félix Tshisekedi a souligné le fait que les faiblesses et limites de la MONUSCO ont été reconnues au plus haut sommet de l'administration onusienne. Le président de la République a, en outre, rappelé la détermination du peuple congolais à défendre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays quel qu'en soit le prix. A cette occasion, le chef de l'État avait sans détours fustigé l'attitude du Rwanda qui alimente et appuie la rébellion du M23 qui

déstabilise toute la partie Est de la RDC où des combats ont repris au courant de ce mois d'octobre, larguant dans la brousse, des populations civiles à la recherche de l'abri des bruits de bottes et des canons.

Après la promulgation de la loi électorale, la mise en place de cadres de concertation avec les femmes, les jeunes, les partis politiques et la société civile, du reste, saluées par la cheffe de la MONUSCO, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a annoncé le lancement de la révision du fichier électoral en décembre 2022, et souligné que son équipe s'est engagée à travailler dans un contexte différent, réaffirmant vouloir impliquer toutes les parties prenantes du cycle électoral en cours en dépit des contraintes auxquelles la CENI est appelée à faire face.

Enfin, accusé de mauvaise gestion du dossier de permis de conduire et des avions, Mr Chérubin Okende, ministre des Transports, voies de communication et désenclavement a fait l'objet d'une motion de défiance qui aurait été motivée par sa loyauté et sa fidélité à Moïse Katumbi, président de l'Ensemble, son parti politique, lequel ne serait plus en odeur de sainteté avec ses partenaires de l'Union Sacrée. Le rejet de cette motion au terme d'un vote à la plénière du 19 octobre 2022, a laissé un goût amer dans les rangs de l'Union Sacrée de la Nation, où des députés pro-Katumbi et d'autres ont fustigé l'irrégularité et la théâtralisation de la démarche.

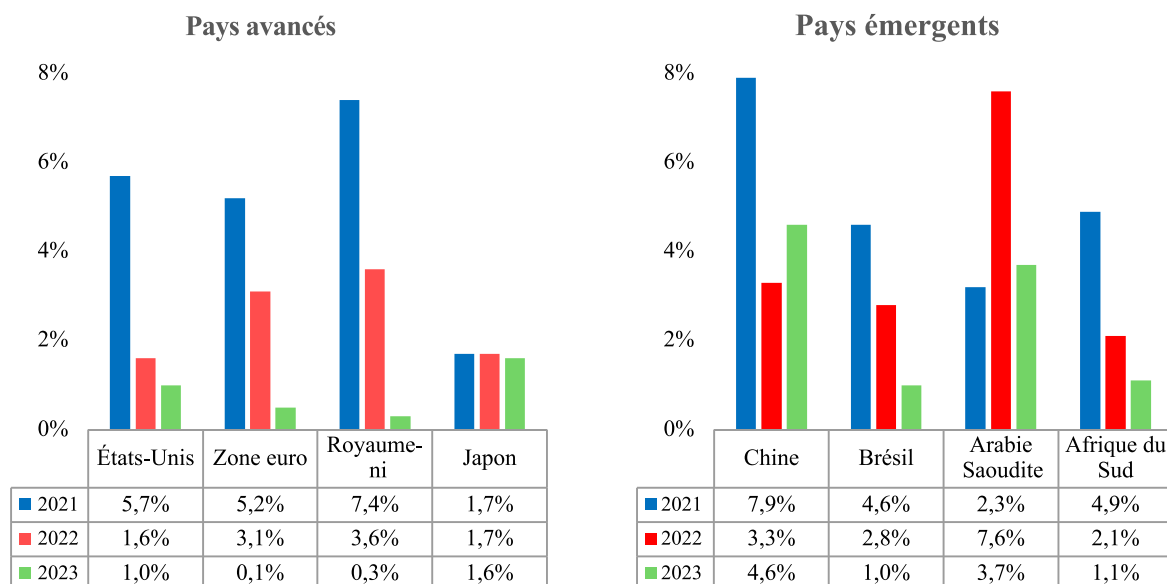
1. Contexte international

I.1. Croissance économique

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'anticipé. Selon les projections économiques actualisées du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale

devrait ralentir de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière de 2008 et le choc pandémique en 2020.

Figure 1 » PROJECTIONS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE



Source : FMI

La Figure 1 révèle que le ralentissement économique sera plus prononcé dans les économies avancées que dans les économies émergentes. Face à cette décélération de l'activité économique, l'avenir de l'économie mondiale dépend de la bonne calibration des politiques monétaires et budgétaires, du déroulement de la guerre en Ukraine, ainsi que des perspectives de croissance

en Chine. Les décideurs doivent donc s'employer à rétablir la stabilité des prix, à atténuer les pressions sur le coût de la vie, et à implémenter des politiques structurelles susceptibles aussi bien de stimuler la productivité du travail que d'alléger les contraintes d'approvisionnement.

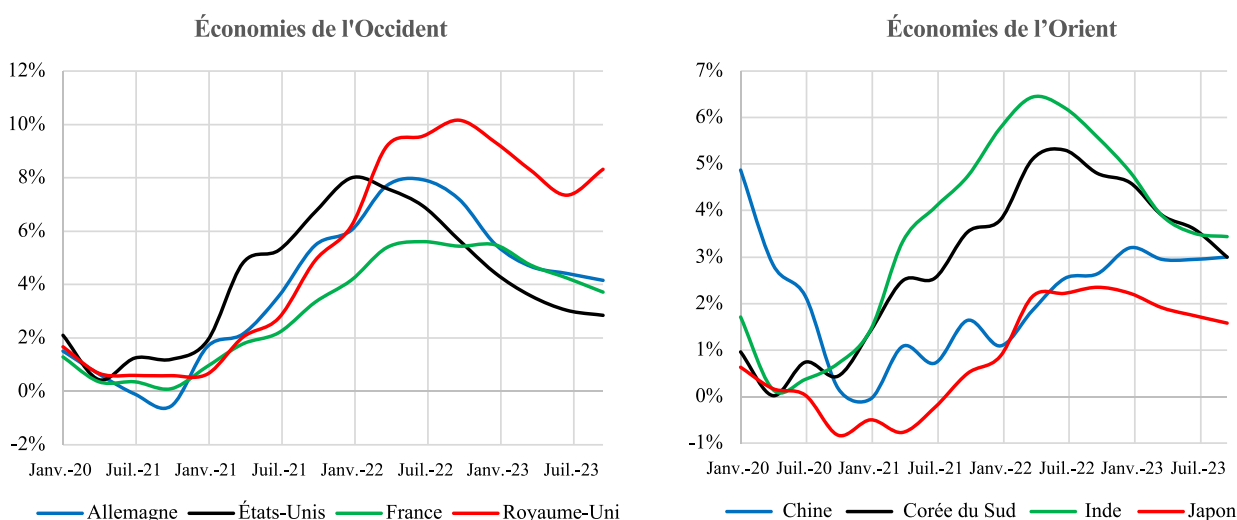


I.2. Inflation

En raison principalement de la guerre russo-ukrainienne, l'inflation a atteint en 2022 des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies auparavant. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières et l'invasion de l'Ukraine par la Russie sont autant de facteurs qui alimentent les pressions

à la hausse sur les prix. De plus, alors que selon les projections, l'inflation devra reculer l'année prochaine, elle restera nettement supérieure aux objectifs des banques centrales du monde, à environ 6 % dans les pays avancés et 12 % dans les pays émergents.

Figure 2 » PRÉVISIONS DU TAUX D'INFLATION DANS LE MONDE



Source : OCDE.

Selon les prévisions de l'OCDE, l'inflation mondiale bondira de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024. Par conséquent, les décideurs doivent resserrer leur politique macroéconomique pour faire reculer l'inflation, tout en aidant les ménages vulnérables et les entreprises viables à faire face à la crise alimentaire et énergétique. Autrement dit, la

politique monétaire doit continuer de s'employer à rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire doit s'attacher à atténuer les pressions sur le coût de la vie. Par ailleurs, des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement.



I.3. Marché financier

Après avoir drastiquement chuté au cours du mois précédent, les indices boursiers ont rebondi durant le mois d'octobre 2022. Sur le Wall Street, le Dow Jones, le S&P-500 et le Nasdaq ont respectivement atteint des pics de 32 730 points, 3 870 points et 11 200 points. Il en est de même du côté du continent européen. Sur la bourse de Paris, le CAC-40 a frôlé un pic de près de 6 270 points ; et sur la bourse de Francfort, le pic a effleuré une valeur d'environ 13 260 points pour l'indice le DAX-40. La bourse de Tokyo a également été caractérisée par cette même dynamique haussière, l'indice japonais Nikkei ayant affiché un pic de près de 27 790 points en fin octobre 2022.

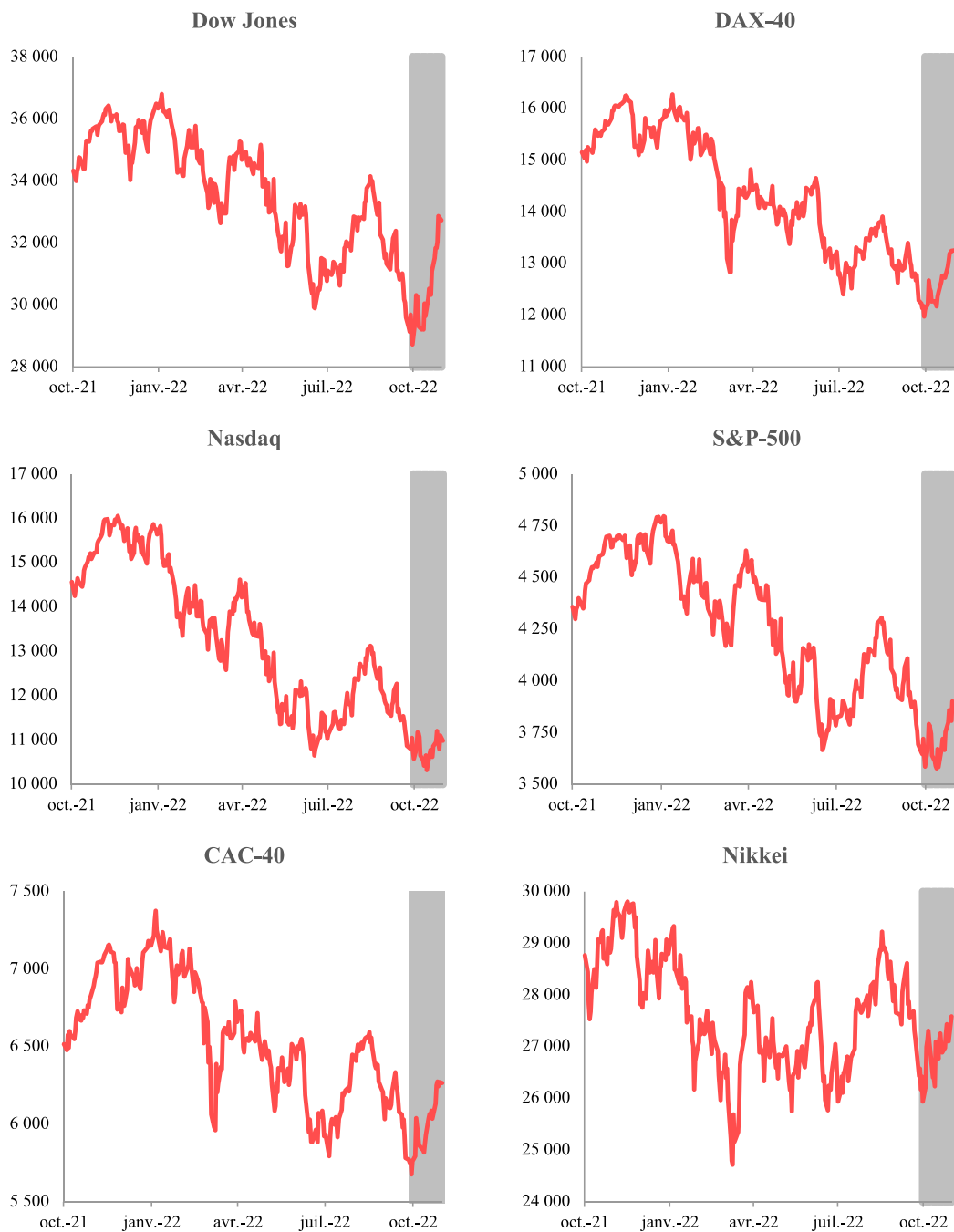
Ces gains sur les marchés boursiers peuvent s'expliquer par au moins deux facteurs : (i) les rapports sur les bénéfices par action des entreprises, et (ii) les craintes liées à la récession économique. En effet, les revenus réalisés par la majorité des entreprises emblématiques à la fin du troisième trimestre ont stimulé le niveau de confiance financière dans le chef des investisseurs privés. C'est cette réallocation des titres en faveur des indices boursiers qui a conduit à l'essor soutenu de ces derniers le long du mois en cours. Par ailleurs, les préoccupations de survenance d'une profonde récession économique devraient décourager les banques centrales à poursuivre durablement leurs politiques de durcissement monétaire. Destinées à combattre l'inflation induite par la crise géopolitique en Europe de l'Est, ces politiques de resserrement sont susceptibles d'avoir pour corollaire de précipiter le ralentissement de l'activité économique mondiale. C'est en vertu de

cette anticipation que les agents espèrent que les autorités monétaires ralentiront durant le dernier trimestre de l'année leur rythme de hausse des taux d'intérêt afin de ne pas plonger l'économie mondiale dans une récession sombre et prolongée. Toutefois, pour améliorer fermement la confiance financière, il est indispensable d'instaurer des conditions économiques post-guerre favorables à la croissance, lesquelles devront être en mesure de dissuader les plans de resserrement quantitatif prônés par les banques centrales.





Figure 3 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX INDICES BOURSIERS



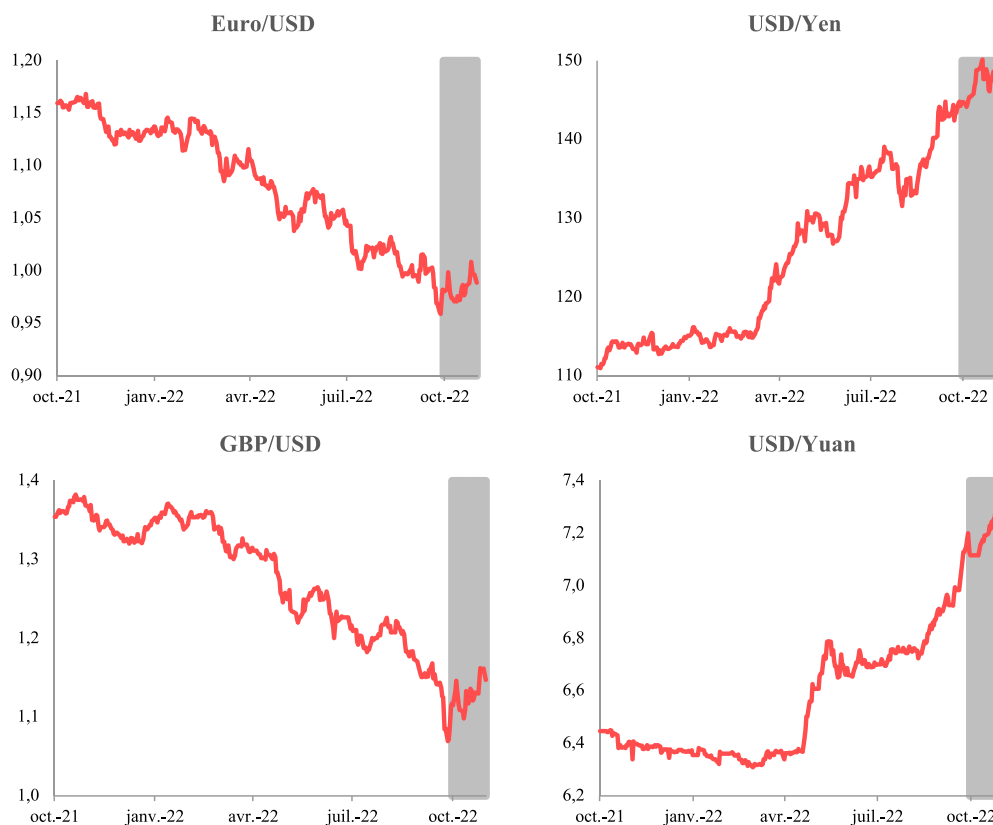
Source : Macrotrends.

I.4. Marché des changes¹

Après s'être fortement apprécié durant les deux précédents mois, le dollar américain a sensiblement reculé par rapport à l'euro et la livre sterling au cours de ce mois d'octobre 2022. À la clôture du mois, la devise européenne s'est évaluée à 0,98 EUR/USD et la devise britannique à 1,15 GBP/USD. Cette dépréciation du billet vert s'explique par l'anticipation des agents d'une faible hausse des taux d'intérêts par la Fed d'ici décembre 2022, en vue d'éviter une potentielle récession économique.

Du côté du continent asiatique, le yen japonais a continué de s'effondrer face au dollar américain. Dans le souci de garantir la stabilité de la monnaie nationale, la Banque du Japon (BoJ) s'est vue dans l'obligation d'intervenir sur le marché des changes au moyen de l'injection des devises. C'est cette politique qui a permis au yen de rester en dessous de la barre de 150 USD/JPY en fin octobre 2022. Dans le même temps, le yuan chinois s'est déprécié vis-à-vis de la devise américaine. Si la devise chinoise parvient à franchir d'ici la fin de l'année le niveau de 7,5 USD/CNY, alors cette situation jouera fortement en faveur de la Chine qui enregistrera un important excédent commercial avec les États-Unis.

Figure 4 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX COURS DE CHANGES



Source : Macrotrends.

1. Cette partie se rapporte aux principales devises dans le monde, i.e. celles qui entrent dans le calcul des Droits de Tirage Spéciaux (DTS). Les devises européennes (EUR/USD et GBP/USD) sont évaluées en cotation au certain, alors que les devises asiatiques (USD/JPY et USD/CNY) sont évaluées en cotation à l'incertain.

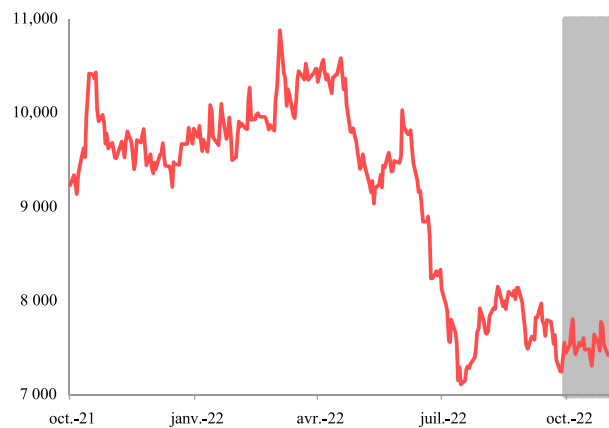


I.5. Marché des produits stratégiques

- Cuivre

Après avoir baissé le mois précédent en raison de l'affaiblissement de l'activité manufacturière en Chine, les cours du cuivre se sont stabilisés autour d'une moyenne de 7 540 USD la tonne métrique durant ce mois d'octobre 2022. Avec les inquiétudes permanentes liées à la dégradation de la croissance économique susceptible de contracter la demande sur le marché, il faut s'attendre à la consolidation du fléchissement des prix du métal rouge à la clôture du dernier trimestre 2022.

Figure 5 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DU COURS DU CUIVRE (EN USD PAR TONNE)



Source : Macrotrends.



- Or

Durant le mois d'octobre 2022, les cours de l'or ont accusé une tendance globalement baissière. Comme le mois passé, le métal jaune a clôturé ce mois au voisinage de la barre de 1 630 USD l'once. Le récent rebond des rendements du Trésor américain, bien qu'étant d'une ampleur moins grande que prévu, serait la cause de cette faible attractivité du métal jaune. Cependant, le relâchement du rythme des augmentations des taux sur le marché des obligations attendu en fin 2022 devrait concourir à accroître l'attrait pour l'or comme réserve de valeur, et donc occasionner l'ascension des prix.

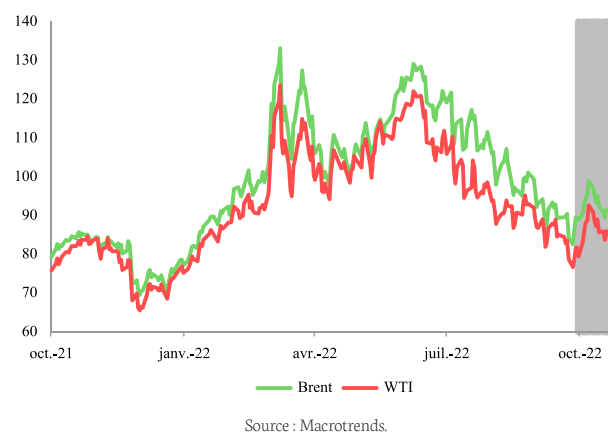
Figure 6 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DU COURS DE L'OR (EN USD PAR ONCE)



- Pétrole

Durant le mois d'octobre 2022, la trajectoire des cours de l'or noir révèle deux dynamiques formant une courbe en U-renversé. Dans un premier temps, les prix ont accusé une tendance haussière au cours de la première moitié du mois, atteignant ainsi des pics de 98 USD le baril et 93 USD le baril respectivement sur le marché européen (Brent) et le marché américain (WTI). Cette hausse peut être attribuée à la décision de l'OPEP+ de réduire progressivement son offre afin d'atténuer les tensions sur le marché, mais aussi aux remarquables achats de pétrole brut par les raffineurs chinois. Par la suite, la seconde moitié du mois a été caractérisée par une nouvelle chute des cours attribuable aux préoccupations concernant le resserrement monétaire agressif des banques centrales qui augmente le risque de récession, ainsi qu'à la réduction de la demande pétrolière qui pourrait résulter de cet environnement économique délétère.

Figure 7 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES COURS DU PÉTROLE (EN USD PAR BARIL)



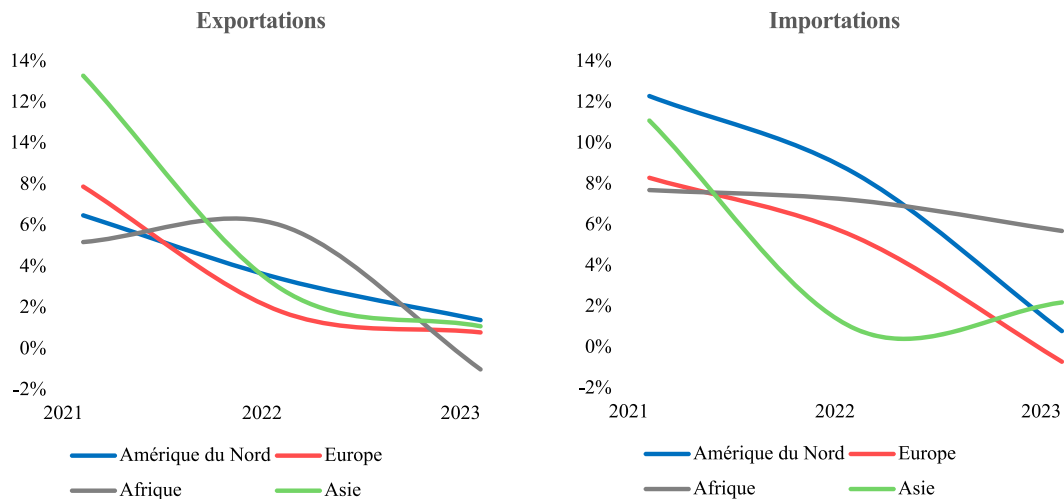


I.6. Commerce international

Étant donné le ralentissement de la croissance dans les principales économies du monde, le commerce international devrait perdre de son élan au dernier trimestre 2022 et rester modéré (mais positif) en 2023. Les prévisions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) indiquent que le volume des transactions internationales des marchandises

augmentera de 3% d'ici fin 2022, alors que le taux d'accroissement initialement estimé en avril 2022 s'évaluait à 3,5%. S'agissant de l'année 2023, les prévisions indiquent que ce taux d'accroissement se situera au tour de 1%, contre une estimation initiale de 3,4%.

Figure 8 » ÉVOLUTION DU COMMERCE DES MARCHANDISES



Source : OMC.



En Europe, les prix élevés de l'énergie découlant de la guerre russo-ukrainienne ont comprimé les dépenses des ménages et augmenté les coûts de production. Aux États-Unis, le resserrement de la politique monétaire a touché les dépenses sensibles aux taux d'intérêt dans des domaines comme le logement, les véhicules à moteur et l'investissement fixe. La Chine continue de faire face aux épidémies de Covid-19 et aux perturbations de la production associées à une faible demande

extérieure. Enfin, l'augmentation des factures d'importation de carburants, de denrées alimentaires et d'engrais a entraîné une insécurité alimentaire et un surendettement dans les pays en développement de l'Afrique. Ce fort ralentissement de la croissance du commerce extérieur est appelé à se poursuivre jusqu'en 2023 et sera principalement tributaire au fléchissement de la demande d'importation.



2. Contexte national

II.1. Evolution de l'économie nationale

L'actualité économique du mois de septembre 2022 a été marquée par plusieurs faits notables. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous : (i) grève des agents de Congo Airways ; (ii) déclaration par l'assemblée nationale de la recevabilité du projet de loi portant reddition des comptes (exercice 2021) et transmission à l'ECOFIN ; (iii) proposition, par la Fédération des entreprises du Congo, d'une révision du code minier ; et (iv) placement de la République démocratique du Congo sur la liste grise du Groupe d'action financière.

1. Grève des agents de Congo Airways

Le lundi 17 octobre 2022, les agents de Congo Airways sont allés en grève. A cet effet, ils ont observé un arrêt de travail de trois jours dans l'ensemble de représentations de la compagnie. Leur principale réclamation était l'apurement de leurs arriérés de salaire, impayés depuis sept (7) mois. Cette situation est aussi valable pour les agents sous-traitants qui réclament à Congo Airways dix-neuf (19) mois d'arriérés. Les agents de Congo Airways estiment que cette situation est injustifiée d'autant plus qu'ils continuent de produire.

Ce mouvement de grève était général et s'est observé sur l'ensemble du territoire. Hormis les bureaux de Kinshasa, ceux de Kindu, Lubumbashi et Goma ont également connu des perturbations. Entre autres revendications, les grévistes ont sollicité l'installation d'un syndicat qui leur servira d'interface avec leur employeur.

Ajoutée aux difficultés financières et techniques auxquelles fait face Congo Airways, cette grève alimente les inquiétudes sur la pérennisation des activités de l'entreprise ainsi que sur la stabilité du transport aérien en RDC. En effet, dans un pays où la couverture aérienne est assurée essentiellement par deux compagnies (Congo Airways et CAA), la crise dans laquelle est plongée Congo Airways aura certainement

des conséquences négatives importantes sur l'ensemble du secteur. Ainsi, si aucune mesure idoine n'est prise pour limiter le dégât et redynamiser Congo Airways, le pays accusera des difficultés énormes en matière de mobilité des personnes et des marchandises avec pour conséquence l'accroissement de l'enclavement du et une montée importante des prix des billets d'avion.

2. Déclaration par l'assemblée nationale de la recevabilité du projet de loi portant reddition des comptes (exercice 2021) et transmission à l'ECOFIN

La plénière de l'Assemblée nationale du vendredi 21 octobre 2022 a déclaré recevable le projet de loi de reddition des comptes de l'exercice 2021, à la suite de l'intervention de la vice-Ministre des Finances, O'Neige N'sele qui répondait aux questions et préoccupations des députés nationaux.

Dans l'ensemble, 66 questions ont été adressées à la vice-Ministre et étaient regroupées en 9 thématiques : (i) le dépassement budgétaire au sein de certaines institutions ; (ii) les inégalités dans la répartition des crédits sur l'étendue de la République ; (iii) le détournement, par certains gouverneurs, des crédits alloués aux entités territoriales décentralisées ; (iv) l'affectation des crédits non prévus par la loi de finances ; (v) l'état des lieux des fonds miniers pour les générations futures ; (vi) la problématique des fonds spéciaux logés dans les banques commerciales ; (vii) la faible affectation des ressources propres pour les investissements ; (viii) le recours au mode de paiement en urgence ainsi que la faible mobilisation des recettes annexes de la santé et de l'enseignement supérieur et universitaire.

Sur l'ensemble de ces points, la vice-Ministre a égrené les explications du gouvernement. On peut en retenir principalement trois. Premièrement, s'agissant de la question du dépassement du budget au sein de certaines



institutions et/ou ministères, la vice-Ministre a justifié les dépassements par le caractère sensible de ces institutions et l'urgence qu'imposent la situation dans l'Est du pays, la gratuité de l'enseignement primaire ainsi que la construction des écoles.

Deuxièmement, s'agissant du détournement présumé des fonds de rétrocession alloués aux entités territoriales décentralisées, la vice-Ministre a informé la plénière des options levées par le Gouvernement. Il s'agit notamment de l'intensification du contrôle administratif et financier ainsi que la réflexion sur la mise en place des comptes pour chacune des ETD, afin qu'il n'y ait plus d'intermédiaire entre le Gouvernement central et celles-ci.

Enfin, en ce qui concerne le paiement en mode d'urgence, la vice-ministre s'est limitée à rappeler la régularité de la procédure.

À la lumière des questions posées par les députés et les réponses apportées par le Gouvernement, il est à noter que la planification budgétaire n'est pas encore optimale. On remarque premièrement, et ce depuis de nombreux exercices, que le Gouvernement s'accorde une totale liberté dans l'exécution du budget, qui est pourtant une contrainte légale. Par ailleurs, bien qu'ils puissent être justifiés, les dépassements budgétaires au sein de certaines institutions, se font au détriment des programmes sociaux, un secteur pourtant important au vu des conditions de vie difficiles du Congolais, exacerbées par la Covid-19 ainsi que la flambée des prix, conséquence de la guerre en Ukraine. Enfin, le recours quasi-structurel aux paiements en mode d'urgence démontrent le manque d'une stratégie prospective du gouvernement qui semble subir plutôt qu'agir.

3. Proposition, par la Fédération des entreprises du Congo, d'une révision du code minier

Quatre ans après l'entrée en vigueur du nouveau code minier, les acteurs du secteur ont évalué son application à Kinshasa. Sous l'égide de la FEC, la Fédération des entreprises du Congo, les différentes parties prenantes (société civile, officiels et investisseurs) ont planché sur les gains et les défis, ainsi que sur les voies et moyens d'assainir et de développer davantage l'industrie.

Le tableau dressé montre que les résultats sont mitigés. En effet, instauré en 2018, le Code minier exprimait la volonté du Gouvernement de rehausser sensiblement le taux de redevance de certains minerais qualifiés de stratégique comme le cobalt, le lithium ou encore le coltan. Il ressort, quatre ans plus tard, que les résultats n'ont pas été globalement atteints, sauf quelques exceptions, notamment dans la filière cobaltifère qui, du reste, bénéficie de la montée des cours ainsi que de la part du cobalt congolais dans la production mondiale.

Si l'évolution de la filière du cobalt est plus que satisfaisante, ce n'est pas le cas du coltan. En effet, sur la production artisanale, la RDC reste le premier producteur mais la hausse des taux a eu un effet non escompté dans la mesure où elle a favorisé la fraude, qui s'est largement développée dans la partie Est du pays et ce, au profit des pays voisins.

Il ressort de l'évaluation du Code minier qu'un ensemble des défis existe encore dans le secteur. Si la promulgation du Code minier a été un pas important, celui-ci doit se situer dans une approche holistique de la problématique minière. Il y a par exemple la question du climat des affaires, les problèmes de gouvernance, la parafiscalité, le déficit énergétique et l'enclavement des zones d'exploitation du fait du manque d'infrastructures. Toutes ces questions nécessitent d'être adressées afin de pouvoir avoir de bonnes retombées du Code minier.



4. Placement de la République démocratique du Congo sur la liste grise du Groupe d'action financière

La République démocratique du Congo a été placée sur la liste grise du Groupe d'action financière (Gafi). Dans son dernier rapport (octobre 2022), trois pays africains supplémentaires ont été ajoutés sur la liste grise du Gafi soit la liste des juridictions « sous surveillance renforcée ». Il s'agit de la République démocratique du Congo, du Mozambique et de la Tanzanie, qui y retrouvent le Sénégal, le Mali, le Maroc, le Burkina Faso, le Soudan du Sud et l'Ouganda, comme pays africains.

La RDC se trouvait déjà dans une situation inconfortable vis-à-vis du Gafi depuis plusieurs mois. En effet, en l'espace de deux ans, la RDC a reçu de multiples mises en garde de l'organisation intergouvernementale et a été placée dans le statut de pays « *sous observation* » en juin 2022. Les conclusions du Gafi s'appuient sur les maigres résultats en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, bien que des efforts ont été consentis par le gouvernement.

L'inscription de la RDC sur la liste des « *pays sous surveillance renforcée* » aura de nombreuses conséquences. Premièrement, elle engage le pays à remédier pleinement aux lacunes identifiées et à mettre en œuvre le plan d'action du Gafi. Deuxièmement, le maintien d'un statu quo, ou encore la détérioration de l'environnement pourrait être nuisible à l'économie notamment vis-à-vis de ses transactions avec l'étranger, spécialement les transactions en dollars. Troisièmement, bien que ne constituant pas une sanction, ce statut est une contrainte quant à la matérialisation de réformes dans le secteur. En effet, cette situation rapproche malheureusement la RDC d'un autre dispositif, celui des juridictions à haut risque ou « *liste noire* » du Gafi, sur laquelle ne figurent que l'Iran et la Corée du Nord, respectivement inscrits depuis 2009 et 2011.

II.1.1. Activité économique

Dans son rapport publié sur la mise à jour économique de la République Démocratique du Congo, la Banque Mondiale a affirmé que l'économie congolaise s'est montrée résiliente face aux chocs négatifs liés à la pandémie de Covid-19 et aux effets de la crise russo-ukrainienne. Un ralentissement de la croissance économique a été observé en 2020 avec 1,7% et une reprise économique a été ensuite enregistré en 2021 avec un taux de croissance économique de 6,2% à la fin de l'année 2021. Cette performance économique est le fruit de l'embellie de cours des matières premières dont la RDC est parmi les premiers producteurs mondiaux et suite au rebond constaté dans les autres secteurs d'activités dont principalement dans le secteur de la technologie.

Selon ce rapport, la guerre en Ukraine a eu des conséquences économiques et sociales mitigées avec des effets modérés sur la balance des paiements, mais plus accentués sur l'inflation et le bien-être de la population. Les efforts ont été consentis pour maîtriser l'inflation bien que la pauvreté entre population s'accroît davantage. L'accent est mis sur le développement numérique afin de réduire la pauvreté et de favoriser une croissance inclusive. La pandémie de la Covid-19 a stimulé la transformation numérique, mais aussi elle a mis en évidence la fracture numérique qui existe. Il ressort que les indicateurs clés de l'économie numérique en RDC sont parmi les plus faibles par rapport à ses pairs et le pays est confronté à d'importantes disparités géographiques et socio-économiques en matière d'accès à la téléphonie mobile et à l'internet.

L'accès au numérique pourrait stimuler considérablement la croissance du PIB et la création d'emplois : un accroissement du taux de pénétration du haut débit de 10 % pourrait entraîner une croissance supplémentaire du PIB d'environ 2,5 % et générer près de 700 000 emplois. Afin d'y arriver, il a été



recommandé au gouvernement de mettre en place trois actions prioritaires : (1) mettre en œuvre la législation secondaire nécessaire à l'opérationnalisation de la nouvelle loi ; (2) développer la dorsale nationale en fibre optique en mobilisant des investissements du secteur privé ; (3) encourager la participation du secteur privé à travers des partenariats public-privé (PPP) et des réformes fiscales et parafiscales pour simplifier la fiscalité dans l'ensemble de l'économie.

Lors du conseil de ministres du 21 octobre 2022, le gouvernement à travers le ministre des finances, a soumis le projet de loi relatif à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ce projet de loi a pour but d'apporter les modifications sur l'ordonnance loi n°69/009 du 10 février 1969 relative au revenu de personnes physiques et morales ainsi que sur le système d'imposition avec trois cédules qui répondent chacune à des règles d'assiette et des taux spécifiques dont les revenus locatifs, les revenus des capitaux mobiliers et les revenus professionnels. Ces derniers comprennent les rémunérations, les bénéfices et profits. En ce qui concerne les innovations apportées, le nouveau projet de loi vient modifier et compléter la loi n°004/2003 du 14 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales.

Ce projet de loi permet de faire le distinguo entre l'impôt sur les sociétés (IS)² et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)³. En termes d'innovations, ce projet de loi propose (i) une réévaluation de l'actif immobilisé des entreprises de manière libre et une

réévaluation légale ; (ii) le prélèvement libératoire de l'IS et de l'IRPP en cas de plus-values de réévaluation, dont les taux sont fixés à 20% et 5%, respectivement en cas de réévaluation libre ou de réévaluation légale ; (iii) en cas de report de déficit, il est prévu un système d'imputation des pertes sur les exercices suivants jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire ; (iii) et les exonérations et exemptions spécifiques sont prévues suivant la catégorie de revenu de la personne physique.

Certes, il faut le reconnaître que cette proposition de loi, une fois adoptée et promulguée, aura une incidence positive sur les finances publiques en trainant une augmentation des recettes publiques. Cet impact sera perceptible dans le long terme étant donné que la mise en application de cette loi nécessitera d'énormes moyens surtout concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La procédure d'identification et de catégorisation de personnes physiques par rapport à leur revenu pourra prendre plus de temps, étant donné que la grande partie de ces personnes évoluent dans l'informel. Pis encore, si la catégorisation n'est pas faite correctement, elle pourra engendrer les tensions sociales dans le pays. Déjà, il faut signaler que les personnes évoluant dans le secteur privé paient plus que ceux évoluant dans le public et cela se justifie par les salaires faibles de certaines catégories de personnes dans ce dernier secteur. En bref, la mise en œuvre de ce projet de loi renvoie donc à l'équité pour une accumulation réussie de recettes publiques.

2. L'impôt sur les sociétés (également appelé impôt sur les bénéfices) est une taxe prélevée sur le résultat annuel des entreprises.

3. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est un impôt unique établi sur l'ensemble des revenus dont bénéficient les personnes physiques au cours d'une année déterminée.

Encadré 1. Inclusion financière et sociale des personnes vivant avec handicap en RDC : une analyse menée par l'Agence de Notation Financière (ANOFIN Sarl)

1. Contexte de l'étude

- La littérature présente plusieurs facteurs déclencheurs du développement des nations. Ces facteurs incluent notamment les dotations naturelles, la qualité du leadership et de la gouvernance évaluée à travers la pertinence des politiques publiques mises en place, etc. En ce qui concerne la RDC, bien que dotée des ressources naturelles importantes, elle n'arrive pas à amorcer le chemin vers l'émergence. Le pays reste caractérisé par une importante exclusion sociale et financière d'une grande partie de la population. Il s'agit principalement des personnes vivant en milieu rural (près de 65% de la population avec comme principale activité l'agriculture et l'élevage), des réfugiés ou déplacés de guerre, des personnes vivant avec handicap, etc. Avec sa mission d'assurer le bien-être général de la population, le Gouvernement devrait mettre en place des politiques appropriées à l'émancipation des populations les plus vulnérables. Malheureusement, ces catégories sont généralement livrées à triste sort. Aussi, les institutions privées (notamment celles financières) ne favorisent pas l'émancipation de ces catégories marginalisées, car jugées non profitables. Ce qui justifie la nécessité de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour inverser cette tendance.
- C'est dans ce cadre que l'Agence de Notation Financière (ANOFIN Sarl) s'était proposée de mener des études appropriées pour identifier les modalités d'intervention adaptées pour l'émancipation des catégories sociales précitées. A cet effet, la réflexion menée s'est premièrement orientée vers la question de l'inclusion financière et sociale des personnes handicapées⁴ en République Démocratique du Congo (RDC). En effet, même si les personnes handicapées représentent, selon l'OMS, près de 15% de la population (16 millions sur 107 millions d'habitant en 2021), elles restent socialement et économiquement exclues en RDC et vivent, pour la majorité, dans une précarité absolue. Ainsi, l'intégration socio-économique de cette catégorie constitue un levier important sur lequel les pouvoirs publics ainsi que le secteur privé devraient s'appuyer pour agir efficacement, dans une certaine proportion, sur la réduction des inégalités ainsi que de la pauvreté. Cette réalité l'est tout autant dans d'autres pays sous-développés ou en voie de développement.
- En effet, les personnes handicapées constituent un groupe peu prioritaire et défavorisé⁵ en matière d'intégration socio-économique. Selon les Nations Unies (2008), les employeurs hésitent souvent à les embaucher. Même si " handicap ne signifie pas nécessairement incapacité " (Handicap International, 2006), les statistiques indiquent que 80% à 90% des personnes handicapées n'ont pas d'emploi formel ; ainsi, certains ont recours au travail indépendant et d'autres recourent aux aides sociales mais surtout à la mendicité. Aussi, considérant le fait que le manque d'accès au capital financier est un facteur de blocage majeur pour l'émancipation de ce groupe, l'accès aux services financiers, notamment au crédit, devrait être l'une des priorités des politiques en faveur des personnes handicapées (Handicap International, 2006).
- A ce sujet, la littérature retient essentiellement cinq mécanismes ou obstacles qui conduisent à l'exclusion des personnes handicapées des services financiers, plus spécifiquement des services offerts par les institutions du système financier décentralisé (institutions de microfinance) qui par essence devraient contribuer à l'inclusion

4. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) entend par « personnes handicapées » des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

5. Selon la Directive de la Banque mondiale traitant des risques et effets sur les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, les personnes défavorisées ou vulnérables sont des personnes qui, en raison par exemple de leur âge, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, d'un handicap physique, mental ou autre, de leur statut social ou civil, de leur état de santé, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur situation économique, de leur statut d'autochtone et/ou de leur dépendance vis-à-vis de ressources naturelles uniques, risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet.

financière des exclus (Beisland, L. A., & Mersland, R., 2017). Il s'agit des mécanismes d'exclusion ci-contre : (1) exclusion par d'autres membres des groupes de crédit, (2) exclusion par le personnel, (3) exclusion par la conception des services, (4) exclusion par la personne handicapée elle-même ainsi que (5) l'exclusion physique et informationnelle découlant de la déficience elle-même. Ces facteurs, même s'ils ont été analysés dans d'autres contextes, peuvent aussi être de mise en RDC. Toutefois, l'étude menée par ANOFIN a permis de combler le vide qu'il y avait en termes d'analyse spécifique des facteurs à l'origine de l'exclusion de la catégorie sous analyse en RDC.

- Dans sa démarche, ANOFIN Sarl avait indiqué qu'il n'était pas aisé de mener une étude exhaustive en termes d'inclusivité de toutes les catégories des personnes en situation de handicap du fait que les types de handicap sont très différenciés et que les solutions à apporter ne peuvent être homogènes. En effet, un recensement exhaustif des personnes handicapées ne se limite pas seulement aux handicaps physiques, il inclut aussi le handicap mental ou cognitif. Au sein même de la catégorie des handicapés physiques, la situation est également très hétérogène⁶ et les pistes d'inclusion socio-économique sont différentes selon qu'il s'agisse d'un handicap de mobilité, visuel, etc. En ce qui concerne le handicap mental, il y a lieu de faire remarquer que les personnes souffrant de ce type de handicap sont souvent les plus exclues et peuvent se montrer plus réticentes à exprimer leurs besoins que des personnes souffrant d'autres types de handicap. Ainsi, pour arriver à cerner et à collecter les informations nécessaires pour une étude auprès de cette dernière catégorie, il est important de faire intervenir d'autres spécialistes dont les psychologues, psychiatres, etc. C'est ainsi que l'échantillon d'ANOFIN Sarl ne s'est limité qu'aux personnes vivant avec handicap physique et n'a concerné que la ville de Kinshasa. Plus explicitement, les types de handicap pris en charge par cette étude sont (i) le handicap moteur ; (ii) le handicap visuel et (iii) le handicap auditif.

2. Etat des lieux des handicapé(e)s en RDC

Dans son approche ANOFIN Sarl avait jugé nécessaire de faire un état des lieux sur la situation des personnes handicapées en RDC. Une telle démarche nécessitait la disponibilité des statistiques du groupe étudié. Malheureusement, le Think tank n'a pas pu accéder aux données nécessaires pour cette fin étant donné qu'elles n'existent pas. En effet, depuis 1984, il n'a jamais été organisé de recensement de la population en RDC, seules les estimations ont été utilisées ces dernières années. En 2017, l'Institut National de la Statistique (INS) avait estimé la population de la RDC à 85 millions d'habitants. En 2021, la population a été estimée à 107 millions d'habitants.

En ce qui concerne les personnes handicapées, il y a lieu de noter que leurs statistiques sont quasi-inexistantes. A ce jour, seules les enquêtes faiblement documentées et réalisées généralement par les organisations des personnes handicapées (OPH) nationales et internationales sur une partie du territoire national permettent de recenser partiellement les personnes handicapées. Cette situation démontre que la collecte des données des personnes vivant avec handicap constitue l'un des points faibles du système de collecte des données en RDC qui n'est déjà pas efficient.

Le fait que les acteurs étatiques, humanitaires et les autres organisations ne procèdent pratiquement pas à la collecte des données des personnes handicapées limite l'accès aux informations sur les risques de protection auxquels cette catégorie fait face et aux barrières d'accès auxquelles ledit groupe est confronté pour participer à la vie sociale. Cette insuffisance de données entraîne la non prise en compte des besoins de personnes handicapées dans les documents de planification et de programmation des actions en faveur de cette catégorie. D'où la nécessité

6. Le concept handicap comprend plusieurs sous composantes dont : **(i) le handicap mental** qui est la conséquence d'une déficience intellectuelle et correspond à des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision ; **(ii) le handicap psychique** qui est la conséquence d'une maladie mentale. Le malade souffre de troubles d'origines diverses qui altèrent son mode de comportement d'une façon momentanée ou durable et inégalement grave. Cela n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais plutôt leur mise en œuvre ; **(iii) les handicaps cognitifs** qui concernent les troubles de l'apprentissage tels que les "dys" (dyspraxie, dyslexie), mais aussi par exemple les troubles de la mémoire ; **(iv) le handicap moteur** qui peut, selon les cas, engendrer une gêne ou un empêchement dans les déplacements ou la préhension d'objets et parfois la parole ; et **(v) les handicaps sensoriels** (visuels ou auditifs) qui peuvent engendrer une gêne dans l'accès à l'information et la communication.

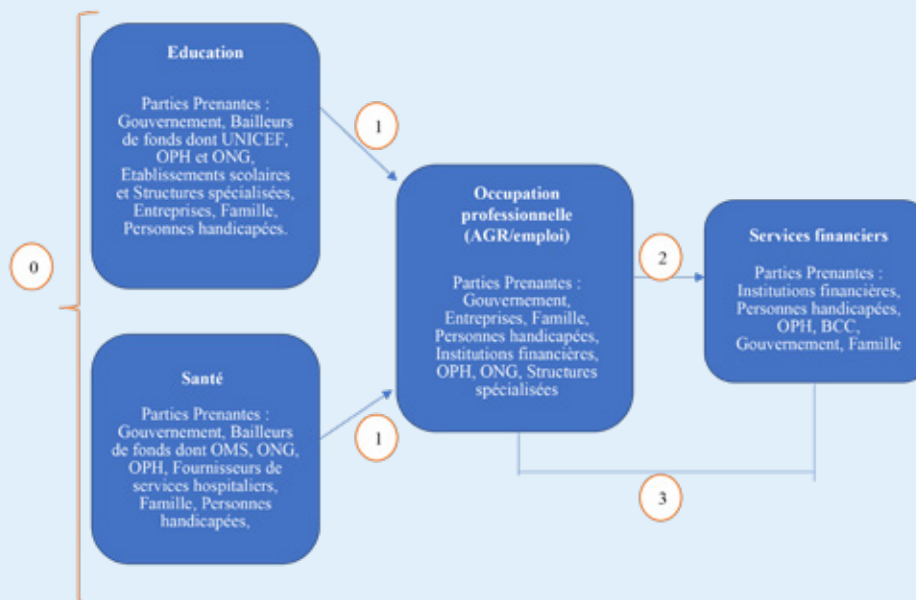
pour le gouvernement d'actualiser ses données démographiques en procédant au recensement général de la population et d'y intégrer le recensement global des personnes handicapées.

Face aux contraintes statistiques, les chercheurs d'ANOFIN se sont contentés de présenter les informations ci-dessous dans le cadre de l'état des lieux de la situation des handicapés en RDC :

- **Ratio handicapés – population totale** : 15% (16 millions sur 107 millions d'habitant en 2021) ;
- **Proportion de femmes handicapées en RDC** : pas de statistique disponible ;
- **Proportion des enfants handicapés en RDC** : pas de statistique disponible ;
- **Formes d'handicap les plus répandues en RDC** : handicap moteur, handicap visuel, handicap auditif et handicap mental ;
- **Source de financement des dépenses** : en RDC, certaines personnes handicapées disposent des activités génératrices de revenus ou comptent sur l'aide familiale et de la communauté pour subvenir à certains besoins fondamentaux dont l'alimentation. Cependant, la majorité des handicapés recourent à la mendicité comme mécanisme de couverture de leurs dépenses de survie ;
- **Principales contraintes des handicapés en RDC** : la plupart des handicapés en RDC n'ont pas accès à (i) l'éducation ; (ii) des soins de santé appropriés ; (iii) un emploi décent ; (iv) aux services financiers ; (v) une alimentation équilibrée ; etc. ;
- **Ratification de la RDC au CDPH** : par la Loi numéro 13-024 du 07 juillet 2013, le Parlement de la RDC avait autorisé l'adhésion du pays à la CDPH et à son Protocol facultatif, et ce, conformément aux articles 213 al.1er, et 214 de la Constitution. Et en date du 14 septembre 2015, le Président de la République avait signé l'instrument d'adhésion à cette Convention et au Protocol s'y rapportant, lequel instrument a été déposé au Secrétariat Général des Nations Unies à New York, en date du 30 septembre 2015. En conformité avec les dispositions de la Convention, spécialement son article 35, le Rapport initial dû par la RDC au Comité de surveillance institué par la CDPH devrait être déposé pour son examen dans un délai de deux ans à date du dépôt des instruments d'adhésion, soit à la fin du mois de septembre 2017. Malheureusement, la RDC en tant que partie à la CDPH n'a pas pu respecter cette obligation de présenter son rapport initial. De ce fait, à ce jour, la RDC n'est pas encore partie à la CDPH, et de ce fait, elle n'a pas l'obligation de présenter de rapport périodique au comité de surveillance institué par la CDPH ;
- **Constitution du 18 février 2006 (modifiée et complétée par la Loi no 11/002 du 20 janvier 2011) et dispositions concernant les handicapés** : l'article 45 de la Constitution de la RDC sur la liberté de l'enseignement, stipule en son 2ème alinéa : « Toute personne a accès aux établissements d'enseignement national, sans discrimination de lieu d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités ». L'article 49 de la même Constitution dispose : « La personne du troisième âge et la personne avec handicap ont droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques, intellectuels et moraux » ;
- **Législation spécifique aux personnes handicapées** : La Loi no 09/001 du 10 janvier 2009 portant Protection de l'Enfant donne un traitement spécial à l'enfant avec handicap physique ou mental, il en est ainsi de l'enfant se trouvant dans une situation qui peut constituer un obstacle ou une difficulté à l'expression normale de toutes ses facultés physiques ou mentales, notamment les fonctions intellectuelles et cognitives, le langage, la motricité et les performances sociales. Toutefois, il convient de préciser que le projet de Loi dédiée aux personnes handicapées a été validée par les deux chambres du Parlement et promulguée par le Président de la République. Ainsi, à ce jour, la RDC dispose d'une Loi **organique portant protection et promotion des droits de la personne vivant avec handicap**. Ladite Loi permettrait de créer un cadre légal susceptible de faciliter l'inclusion sociale de personnes handicapées.

3. Principales recommandations

A la lumière des résultats de l'étude qui ont montré une forte exclusion financière et sociale des personnes vivant avec handicap en RDC, ANOFIN Sarl a identifié certaines pistes qui, si elles sont bien agencées, peuvent contribuer à l'inclusion financière des personnes handicapées. Ainsi, elle a indiqué que l'atteinte de cet objectif pourrait être fondamentalement facilitée par l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité ainsi que l'occupation professionnelle (AGR/emploi). Schématiquement, ANOFIN Sarl a proposé une coordination d'interventions comme présentée ci-dessous :



Le schéma ci-dessus illustre de manière très simplifiée le processus qui conduit à l'accès des personnes handicapées aux services financiers. En effet, comme l'exige le métier d'intermédiation financière, les institutions financières (IF), dont celles de microfinance, orientent l'offre des services financiers (essentiellement le crédit) vers des projets jugés rentables et porteurs des risques acceptables. Ainsi, l'accès au crédit est très souvent conditionné par la crédibilité offerte par l'occupation professionnelle du demandeur (AGR ou emploi) et la qualité des garanties proposées par ce dernier. Malheureusement, comme l'attestent les résultats de l'étude, les personnes handicapées n'ont généralement pas accès aux AGR ou aux emplois décentes suite à plusieurs contraintes auxquelles elles font face dont certaines ont été développées dans cette étude. Cette situation contribue à l'exclusion financière de ce groupe. Aussi, l'accès aux AGR ou à l'emploi nécessite certains préalables dont un certain niveau d'instruction et un état de santé acceptable. Malheureusement, comme l'attestent les résultats de cette étude, les personnes handicapées n'ont généralement pas accès à l'éducation et aux soins de santé décentes suite à plusieurs contraintes dont certaines ont été évoquées dans cette étude.

C'est dans ce cadre que l'approche d'ANOFIN Sarl préconise un système de régulation à la base en commençant par l'éducation et la santé, en passant par l'occupation professionnelle avant de conclure avec les services financiers proprement dit.

Enfin, en présentant le contexte de l'étude, ANOFIN avait évoqué 5 facteurs essentiels qui limitent l'accès des handicapés aux services financiers. Les résultats l'étude ont mis en exergue quelques-uns de ces facteurs comme freins à l'inclusion financière des handicapés. Ainsi, le tableau ci-dessous présente les recommandations d'ANOFIN Sarl en rapport avec chaque facteur.

Tableau 1 » BARRIÈRES À L'INCLUSION FINANCIÈRE DES HANDICAPÉS ET RECOMMANDATIONS

Barrières à l'inclusion financière	Constats	Recommandations	Observations
Obstacle lié au personnel	Les préjugés et la stigmatisation du personnel expliquent en grande partie pourquoi les personnes handicapées n'ont souvent pas accès aux services financiers. Certains agents de crédit confondent le handicap à l'incapacité et jugent que les handicapés sont moins rentables et peuvent être une source de détérioration de la qualité du portefeuille car jugés incapables de rembourser le crédit.	Mettre l'accent sur la formation et la sensibilisation du personnel des IF.	Néanmoins, il est important de noter qu'à un niveau détaillé, il existe peu ou pas de recherches sur la nature de la discrimination et la manière dont elle est menée. Après tout, le rejet d'une demande de prêt pour une personne handicapée n'est pas une discrimination s'il est basé sur une analyse démontrant le manque de capacité de remboursement. Ainsi, il y a lieu de mettre en place des mesures de contrôle appropriées qui permettent de mieux comprendre s'il s'agit d'une discrimination ou pas.
		Définir des objectifs réalistes et mettre en place un système d'évaluation et de rémunération qui intègre les critères sociaux dont le nombre de clients handicapés dans le portefeuille	
		Mettre en place un code éthique qui interdit clairement les pratiques discriminatoires à l'égard des handicapés.	

Obstacle lié à la conception du crédit et des autres services

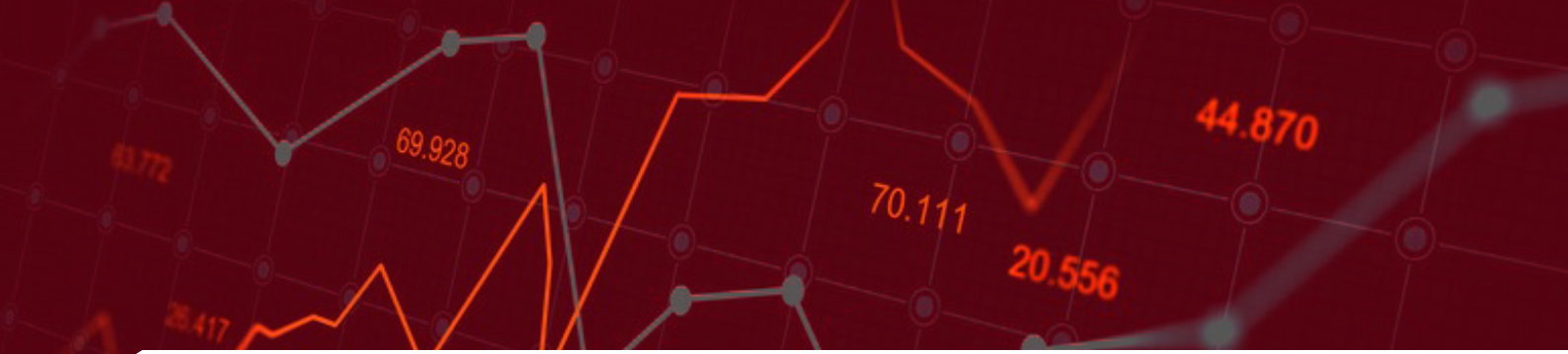
Les personnes handicapées elles-mêmes considèrent cette barrière comme la plus importante. Dans notre étude, plusieurs handicapés craignent que les conditions de prêt ne soient pas adaptées à leurs besoins. La conception défavorable du crédit est un problème général surtout dans le secteur de la microfinance, et les améliorations de la conception pourraient potentiellement bénéficier à tous les clients.

Adapter les produits pour répondre aux besoins des personnes handicapées, car cette adaptation serait souvent un test pour s'assurer que le produit est convivial pour tous les clients. Par exemple, des remboursements moins fréquents pourraient être bénéfiques pour toutes les personnes vivant dans des zones reculées, et pas seulement pour les personnes handicapées.

Mener des études de marché afin d'identifier les besoins spécifiques des clients et général et des handicapés en particulier. Ceci devra forcément passer par le respect des étapes de la conception d'un produit, à savoir : (i) évaluation et préparation ; (ii) étude de marché ; (iii) conception du prototype ; (iv) test pilote ; et (v) lancement.

Le problème concernant la conception du crédit et des services est que nous savons peu de choses sur les questions de conception qui sont particulièrement gênantes pour les personnes handicapées. En général, les IMF ont du mal à concevoir des produits adaptés aux besoins des clients ; nous ne savons donc pas si les clients handicapés sont moins satisfaits que les autres clients. Un autre défi est lié à l'hétérogénéité au sein du groupe de personnes handicapées. Les besoins des personnes souffrant de déficiences auditives sont très différents de ceux des personnes souffrant de déficiences mentales. Ainsi, la conception de produits de microfinance spéciaux pour tous les clients handicapés pourrait conduire à de nombreux types de produits différents. Cependant, la Banco D-MIRO en Equateur a constaté que ces adaptations ne sont pas nécessairement nécessaires pour accroître la portée des personnes handicapées. Cette banque a décidé de cibler spécifiquement le segment des personnes handicapées et a commencé par former son personnel à la sensibilité, tout en déployant des efforts de marketing ciblés, notamment en établissant des partenariats avec les OPH locales. Les clients handicapés se sont vus proposer exactement les mêmes produits que les autres clients. En un an, le nombre de clients handicapés a triplé. Banco D-MIRO a également constaté que l'utilisation des clients handicapés existants pour atteindre de nouveaux clients handicapés potentiels était l'un des canaux de marketing les plus efficaces.





<p>Autres membres du groupe</p>	<p>Il est difficile d'aborder la stigmatisation et la discrimination locales qui conduisent à l'exclusion des personnes handicapées des groupes de crédit et des associations d'épargne. C'est ainsi que certaines études ont souligné l'importance de laisser les groupes être autonomes en ce qui concerne la sélection des membres.</p>	<p>Les décideurs politiques, les OPH, les IMF et autres doivent donc continuer à sensibiliser aux droits des personnes handicapées. En outre, les tendances actuelles du secteur de la microfinance pourraient être bénéfiques aux personnes handicapées.</p>	<p>Alors que la concurrence augmente dans le secteur, les IMF devraient baisser leurs prix, améliorer leurs services et cibler de nouveaux segments de marché, y compris le segment des personnes handicapées. En outre, on observe aujourd'hui une forte évolution des méthodologies de groupe vers des méthodologies individuelles qui, dans la plupart des cas, sont préférées par les personnes handicapées.</p>
<p>Auto-exclusion</p>	<p>Selon la plupart des personnes handicapées, l'auto-exclusion découlant d'une faible estime de soi n'est pas la principale limite mais elle mérite d'être prise en compte étant donné qu'elle limite l'accès aux services financiers d'un nombre considérable. La stigmatisation et de la discrimination vécues par les pairs réduisent la propension de certaines personnes handicapées à rechercher de nouvelles opportunités.</p>	<p>Les OPH sont très probablement les mieux placées pour relever ces défis par la sensibilisation. Cependant, les IF et autres doivent être conscientes de ce défi et assurer un service client respectueux.</p>	
	<p>Un type important d'auto-exclusion est le fait que de nombreuses personnes handicapées (comme beaucoup d'autres personnes vulnérables) ne sont pas informées des services disponibles. Ceci suggère que certaines personnes handicapées ne s'adressent pas aux services des IF simplement parce qu'elles ne savent pas qu'elles pourraient bénéficier de ces services.</p>	<p>Les IF devraient mettre en place un système de communication efficace avec l'utilisation des supports appropriés pour communiquer avec les handicapés.</p>	

II.1.2 Dynamique des prix

Durant le mois d'octobre 2022, les prix ont globalement évolué à la hausse comparativement à septembre 2022.

Pour ce qui est du taux d'inflation en glissement annuel, il s'est situé à 11,97% à la deuxième semaine du mois d'octobre 2022 et projeté à 12,31% à la clôture du mois, soit une hausse de 5,67% comparée à celui enregistré à la clôture de septembre 2022 où ce taux s'était fixé à 11,65%.

Quant au taux d'inflation annualisée, il est anticipé à 13,25% à la fin de cette année. Cette prévision est supérieure à celle du mois précédent où l'inflation annualisée s'est établie à 13,06%, soit une légère variation positive de 1,45%. En même temps, cette prévision est supérieure à celle réalisée en fin 2021 où ce taux s'était établi à 5,28%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'inflation en octobre 2022.

**Tableau 2 » ÉVOLUTION DE L'INFLATION
(OCTOBRE 2022)**

	Inflation hebdomadaire	Inflation cumulée	Inflation en glissement annuel	Inflation annualisée
Semaine 1	0,25	9,92	11,83	13,08
Semaine 2	0,23	10,17	11,97	13,07
Semaine 3 (projections)	0,17	10,44	12,15	13,17
Semaine 4 (projections)	0,21	10,72	12,31	13,25

Source : BCC, octobre 2022.

De plus, il y a lieu de préciser que d'autres faits importants pourraient davantage compromettre le cadre macroéconomique. Il s'agit notamment de (i) l'intensification des affrontements militaires entre les FARDC et le M23 dans la partie Est du pays

; (ii) les dépassements budgétaires au sein de certaines institutions au détriment des programmes sociaux (surtout dans un contexte de détérioration du niveau de vie de la société exacerbée par la Covid-19 ainsi que la flambée des prix des produits de première nécessité); (iii) les perturbations de mobilité aérienne causées par le mouvement de grève et d'autres difficultés auxquels fait face Congo Airways ; (iv) les dépenses à engager pour la préparation et le déroulement des élections en 2023, ainsi que (v) la poursuite de l'invasion russe en Ukraine avec ses conséquences sur la dynamique des prix du carburant et d'autres produits importés par la RDC.



II.1.3 Taux de change et réserves de change

Tout au long du mois de septembre 2022, le profil temporel du taux de change est resté stable comme c'est le cas depuis le début de l'année tant sur le marché interbancaire que sur le marché parallèle. Toutefois, comparé à son niveau de fin août 2022, le taux de change a connu une très légère dépréciation de 0,06% sur le marché interbancaire où il est passé de 2 011,80 en fin août 2022 à 2 013,00 à la quatrième semaine de septembre 2022.

Sur le marché parallèle, le taux de change a aussi connu une légère dépréciation entre fin septembre 2022 et la deuxième semaine d'octobre 2022 en passant de 2

086,67 à 2 100,00 (soit une variation négative de 0,64%). En termes de projection, le mois d'octobre 2022 devrait se clôturer avec un taux de 2 105,42.

Tableau 3 » ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

	Clôture septembre 2022	Octobre 2022				Variation septembre-octobre 2022
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3 (projections)	Semaine 4 (projections)	
Marché interbancaire	2 012,38	2 006,9	2 012,66	2 006,36	2 005,73	-0,33%
Marché parallèle	2 086,67	2 067,5	2 100,00	2 088,15	2 105,42	0,90%

Source : BCC.

S'agissant des réserves de change, elles se sont situées à un niveau légèrement inférieur à celui de fin septembre 2022. Elles se sont situées à 3,9 milliards d'USD à la deuxième semaine d'octobre 2022 et projetées à 3,93 à la clôture du même mois, soit une baisse de 5,53% comparativement à fin septembre 2022. Rapporté

en nombre de mois d'importations, il s'établit que l'économie congolaise a gardé sa capacité de fin septembre 2022. La couverture des importations par les réserves de changes est restée à 2,5 mois à la deuxième semaine d'octobre 2022 et projetée à 2,53 à la clôture du même mois.

Tableau 4 » ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE

	Clôture septembre 2022	Octobre 2022				Variation septembre-octobre 2022
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3 (projections)	Semaine 4 (projections)	
En milliards de USD	4,16	3,9	3,9	3,92	3,93	-5,53%
En mois d'importations	2,5	2,5	2,5	2,63	2,53	1,20%

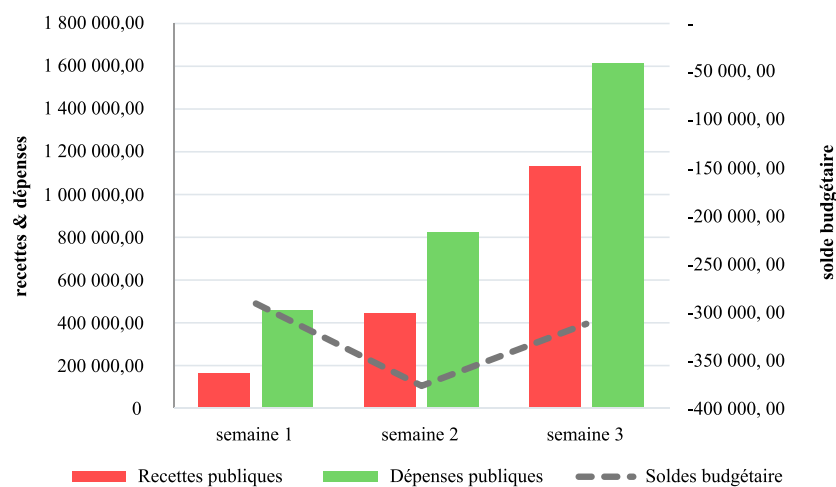
Source : BCC.

II.1.4 Finances publiques

Les statistiques du CTR (Ministère des Finances) indiquent qu'à la deuxième semaine du mois d'octobre 2022, le Trésor public a enregistré un déficit de 376 774 millions de CDF. Ce déficit résulte d'un niveau de dépenses de 824 056 millions de CDF contre de recettes de 447 282 millions de CDF. Le solde cumulé à cette deuxième semaine renseigne un excédent de 201 295

millions de CDF et les dépenses en capital ont été faibles, soit 75 770 millions de CDF. Par ailleurs, les prévisions indiquent un excédent à la quatrième semaine du mois, soit 740 598 millions de CDF avec des niveaux de recettes et de dépenses situés respectivement à 1 868 846 millions de CDF et 1 210 149 millions de CDF.

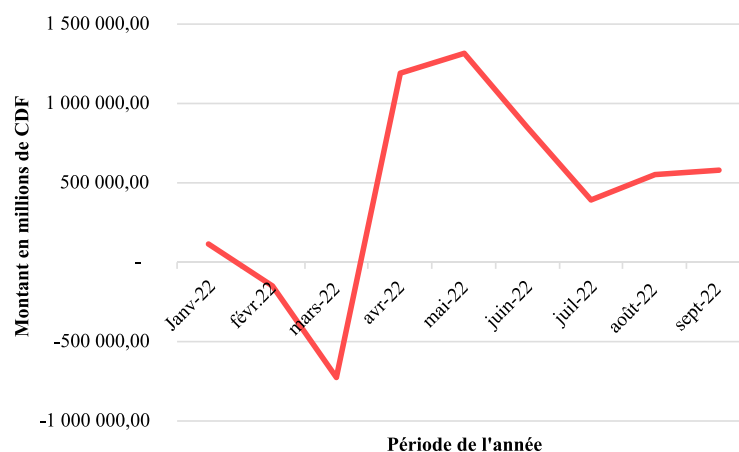
Figure 9 » AGRÉGATS DU SECTEUR PUBLIC AU MOIS DE SEPTEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE CDF)



Au bout de ces deux semaines, l'Etat a dépensé un montant équivalent à 23 427 millions de CDF, soit 2,84% de dépenses totales pour le salaire des fonctionnaires. Cela pourrait être la continuité du processus de la paie du mois de septembre vu que ces derniers temps, l'opération de la paie de fonctionnaire

est enclenchée tardivement. Les prévisions à la fin du mois d'octobre 2022 renseignent un montant estimé à 417 220 millions de CDF pour les dépenses en salaire et près de 88 643 millions de CDF pour les dépenses en capital.

Figure 10 » SOLDE CUMULÉ (EN MILLIONS DE CDF)



Le graphique ci-dessous démontre à suffisance que le gouvernement congolais déploie des efforts considérables dans la gestion de sa trésorerie, ce qui s'apparente à une bonne exécution du budget au courant de cette année. Malgré la situation de la guerre à l'Est du pays et les effets ressentis de la crise ukrainienne sur l'économie Congolaise qui augmentent les dépenses à effectuer en mode d'urgence, il a été observé que les échéances de paiement de certaines dépenses ont été calées suivant la disponibilité de la trésorerie de l'Etat. Il s'agit d'une programmation budgétaire du plan de trésorerie qui est ajustée de temps à temps suivant une orthodoxie de la gestion du budget.

Cependant, d'aucuns estiment que le gel de certaines dépenses jugées importantes ne favorise pas la bonne marche de l'économie nationale et pourrait être la cause de tensions, notamment des grèves. Ainsi, il serait judicieux de définir clairement les dépenses jugées prioritaires que le gouvernement devra exécuter suivant son plan de trésorerie sans mettre en mal le fonctionnement de l'économie congolaise.

II.2 Evolution de la situation politique

L'actualité politique du mois d'octobre 2022 a été dominée spécifiquement par les faits présentés ci-dessous :

1. Agression rwandaise en RDC

Dans son message, le chef de l'État a appelé à la requalification du calendrier de retrait des casques bleus de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo (MONUSCO). Au cours d'un conseil des ministres, Félix Tshisekedi avait souligné le fait que les faiblesses et limites de la MONUSCO ont été reconnues au plus haut sommet de l'administration onusienne. Aussi, mobilisant pour cette cause existentielle, Felix Tshisekedi a montré la détermination du peuple congolais à défendre la

souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays quel qu'en soit le prix.

Par la même occasion, le chef de l'État a aussi déploré l'impuissance de l'ONU et l'indifférence de la communauté internationale face à l'agression dont est victime la RDC de la part du Rwanda à travers les rebelles du M23. Par ailleurs, Félix Tshisekedi s'est également indigné du fait que ces deux organisations citées ci-haut soutiennent des mesures de restriction affectant les capacités de défense des Forces Armées de la RDC (FARDC).

A l'occasion de l'examen du dernier rapport du secrétaire général de l'ONU sur la situation en RDC, l'Ambassadeur DAI Bing, représentant permanent adjoint chinois auprès des Nations-Unies, a condamné l'escalade de la violence dans l'est de la RDC et a mis l'accent sur le retour de la stabilité qui est, selon lui, une priorité absolue. En ce qui concerne les violences perpétrées contre les casques bleus, il a souhaité une enquête rapide, et a estimé que « le Conseil de sécurité devrait répondre de manière positive à la demande du gouvernement congolais de lever l'embargo sur les armes ».

Dans une requête doctrinale adressée à la Cour Constitutionnelle au courant du mois, un groupe des scientifiques congolais sous la direction du Professeur Kabissa affirme que la guerre que connaît la RDC, dans sa partie Est, est programmée et désirée par des étrangers à travers la Constitution de 2006. Selon ce groupe, leur requête a pour objet "l'annulation de la Constitution de 2006" qui aurait été rédigée par des étrangers et pour les étrangers. Aussi, ont-ils soutenu que leur requête n'est pas politique, mais purement doctrinale. Pour eux, les désordres que connaît le pays dans sa partie Est ont été placés dans cette Constitution.



Par ailleurs, ce groupe a également dénoncé le fait que l'actuelle Constitution de la République est à la base de plusieurs confusions.

Moïse Moni Della a dénoncé le plan machiavélique de la balkanisation de la RDC, concocté par le Rwanda, depuis la prise de la cité stratégique de Bunagana par le M23. Cet acteur politique a tenu à attirer particulièrement l'attention de ceux qui dirigent les Congolais, ainsi que celle de toutes les personnes physiques et morales, éprises de paix et de justice, que les ennemis de la RDC passent maintenant à la vitesse supérieure en propageant actuellement les concepts de la « zone tampon » ou de « droit à l'autodétermination ». Une notion dangereuse, sulfureuse et porteuse des germes de démembrement du pays.

Toujours sur cette question du M23, l'ancien Chef de l'Etat en République Centrafricaine en 2014, Ferdinand Alexandre N'Guendet a, dans une correspondance adressée à l'actuel président de l'Assemblée nationale de la RCA, Simple Mathieu Sarandji, a fait savoir que selon certaines rumeurs, il y aurait un redéploiement militaire massif du M23 en territoire centrafricain, précisément le long de la frontière entre ces deux Etats. Aussi, dans le souci de préserver les bonnes relations avec la RDC, cet acteur a formulé trois recommandations adressées notamment au chef de la Représentation nationale de son pays de : (i) mettre en place, dans le plus bref délai, une commission d'enquête parlementaire sur le redéploiement des forces du M23 en territoire centrafricain, (ii) solliciter l'appui et l'expertise de l'Union africaine (UA), de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), de la CEMAC et de la CIRGL; (iii) interpeller le Gouvernement afin qu'il organise prestement le rapatriement, sous contrôle des forces neutres de la MINUSCA, des éléments du M23 déjà installés sur le sol centrafricain, et de mettre sur pied une diplomatie parlementaire particulièrement dynamique devant déboucher sur l'activation d'une force mixte FACA/FARDC dans les zones frontalières menacées par la présence des groupes armés du M23.

Enfin, l'ancien Chef de l'Etat centrafricain a fait remarquer que ce qui semble se présenter comme le redéploiement militaire massif du M23 en territoire centrafricain devrait inquiéter au plus haut point et être étudié et analysé avec sérieux par les autorités centrafricaines. Le triste et malheureux exemple de la LRA ougandaise redéployée dans l'Est de la RCA devrait donner matière à réflexion et inviter à faire preuve de vigilance active.

Martin Fayulu, a à son tour exigé aux pays de Kagame et Museveni de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC. Il a appelé le Rwanda et l'Ouganda à retirer leurs troupes de la RDC, et l'ONU à agir également pour déloger les FDLR et ADF du territoire congolais. Fayulu estime que « pour stopper les violences en RDC, il faut un Etat de droit, l'intégrité territoriale, la cohésion nationale, une gouvernance intègre et une armée ».

Réagissant à travers une publication sur les réseaux sociaux, la sénatrice Francine Muyumba, membre de la commission droit International humanitaire de l'UIP et présidente de la commission des relations extérieures du Sénat a fait savoir que les parlementaires congolais, membres de l'Union interparlementaire informaient leurs collègues du monde de leur refus de prendre part à la 145^{ème} Assemblée de UIP qui se tiendra ce mois d'octobre à Kigali tant que Bunagana reste occupé par les rebelles du M23, soutenus par le Rwanda.

Le président national de l'Union pour la nation congolaise (UNC), Vital Kamerhe, a proposé un plan de sortie de crise basé sur "sa théorie de l'œil du cyclone au centre d'un triangle". Ce plan recommande avant tout le dépôt des armes par le M23. Son approche met ensuite un accent sur la nécessité d'un dialogue franc entre les pays impliqués dans cette crise, notamment la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. Ces 3 pays, dit-il, forment le triangle au centre duquel se trouve le M23, l'œil du cyclone. Ce plan prévoit aussi la cohabitation pacifique de toutes les communautés locales qui



doivent être soudées comme "les 5 doigts de la main, et bannir, ainsi définitivement, du vocabulaire congolais la xénophobie et le tribalisme".

Réagissant à la proposition de Vital Kamerhe, Patrick Nzey, président de la formation politique "Les démocrates nationalistes" (LDN), se dit opposé à ce plan et soutient la voix de l'intervention militaire dans cette région.

Mr Nzey a soutenu que cette position de Kamerhe relève de la trahison et d'un diagnostic erroné ne pouvant résulter d'une thérapie pour une paix durable dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Selon lui, les déclarations et accords décriés de Nairobi n'ont pas empêché le M23 à ériger un mur à Bunagana, en perspective d'une autodétermination.

Dans son mot prononcé lors du lancement officiel, le jeudi 6 octobre 2022, de la 6^{ème} Conférence du Réseau des parlementaires africains membres des Commissions Défense et sécurité (REPAM - CDS), le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso a condamné l'agression de la RDC par le Rwanda qui a « décidé d'être l'épicentre de la déstabilisation de ses voisins plus particulièrement la RDC ».

Du côté gouvernement, Patrick Muyaya, ministre de la Communication et médias, et porte-parole du gouvernement a exclu toute possibilité de négocier avec les rebelles du M23 qui occupent depuis maintenant quatre mois le territoire de Bunagana dans le Nord-Kivu. Il a, cependant, rappelé que la RDC est engagée sur la voie diplomatique, à travers les processus de Nairobi et de la CIRGL (Conférence internationale sur la région des grands lacs), pour résoudre cette question sécuritaire. Pendant ce temps, la rébellion consolide sa présence dans cette région.

Devant les membres de la diaspora congolaise en Grande-Bretagne, le Chef de l'État a présenté la situation globale du pays, et expliqué à ses

compatriotes pourquoi, jusqu'à présent, il privilégie la voie diplomatique pour résoudre le problème de l'agression à l'Est du pays. En effet, pour lui, l'option de la guerre sera une option « ultime », si la diplomatie « échoue ». « Le Président de la République a exhorté la diaspora congolaise à s'engager pour plaider auprès des autorités de leur pays de résidence la cause de la RDC et d'expliquer la réalité des faits de l'agression subie injustement par la RDC.

Denis Mukwege a pour sa part appelé la Belgique à soutenir un tribunal pénal international pour arrêter la souffrance imposée à la population congolaise à travers la guerre. C'est devant la commission des Relations extérieures de la Chambre pour que la Belgique qu'il a plaidé pour que ce pays fasse des propositions au niveau international, tant au sein de l'UE que de l'ONU, afin de faire cesser la guerre qui endeuille l'Est de la RDC depuis 25 ans. Le Prix Nobel de la paix a ainsi appelé à lutter contre « la culture de l'impunité », encourageant la Belgique à mettre en place une conférence internationale en faveur de la mise en place d'une « justice transitionnelle », évoquant le « droit des Congolais à la justice, la vérité et la garantie de non-répétition des atrocités commises ces 25 dernières années et qui se poursuivent aujourd'hui. »

Dans un communiqué publié au soir du 31 octobre 2022, le gouvernement rwandais a trahi ses intentions longtemps cachées au sujet de sa paternité avérée de l'instabilité de la RDC. En effet, réagissant aux dernières déclarations de Félix Tshisekedi qui dénonçait le banditisme transfrontalier du régime de Paul Kagame, le seul des neuf (9) voisins de la RDC qui a choisi la violence et le terrorisme contre son pays, Kigali a soutenu que "*L'intensification des nouvelles attaques par les FARDC contre le M23, un groupe armé congolais, est une violation manifeste des mécanismes de sécurité régionaux convenus, y compris les processus de Nairobi et de Luanda*". Aussi, en procédant de la sorte sans précaution, non seulement que le Rwanda semble répondre aux dernières piques verbales du président

congolais, mais il ne s'empêche de prendre fait et cause pour le mouvement terroriste du M23.

Dans une correspondance datée du 20 octobre 2022 adressée à Antony Blinken, Secrétaire d'État américain, et à Janet Yellen, Secrétaire au Trésor américain, un groupe de sénateurs américains soulignent que depuis fin 2021, le M23 a lancé de plus en plus d'attaques « sophistiquées et meurtrières » contre le gouvernement congolais, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco) et les civils.

Ces sénateurs fondent leur inquiétude sur des rapports d'organisations de défense des droits de l'homme qui indiquent que le mouvement rebelle dispose d'un approvisionnement régulier en armes et munitions modernes qui permettent à ses membres de frapper régulièrement des cibles sur des champs de tir et d'effectuer des tirs de précision contre des avions. Ces sénateurs ont finalement estimé que le M23 bénéficie d'un soutien direct d'un Etat. Aussi, ont-ils demandé une mise à jour de l'application en cours des sanctions américaines contre le M23, comme l'exige la loi publique 112-239.

De son côté, le sénateur américain Menendez, membre de la commission des affaires étrangères du sénat américain a, une fois de plus, condamné le soutien du Rwanda au M23 dans la guerre à l'Est de la RDC. Il a exprimé dans son Tweet publié en date du 29 octobre 2022 par lequel « il s'est joint à l'Ambassadeur des USA aux Nations Unies pour demander au Rwanda de cesser de soutenir les rebelles du M23 dans l'Est de la RDC. Il a par ailleurs plaidé pour que tous ceux qui causent la désolation et la mort de citoyens congolais et de soldats de la paix de l'ONU, le M23 et ses partisans soient tenus pour responsables et méritent une condamnation internationale.

Enfin, aux termes du conseil de sécurité présidé par Felix Tshisekedi, le samedi 29 octobre 2022 à la cité de l'Union africaine avec les hauts gradés de l'armée et quelques membres du gouvernement, il a finalement été décidé d'expulser l'ambassadeur du Rwanda en RDC, Vincent Karega, qui disposait de 48 heures pour quitter le pays.

2. Les préparatifs relatifs à l'organisation des élections en RDC


Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Denis Kadima Kazadi, a officiellement lancé la campagne de sensibilisation à l'identification et l'enrôlement des électeurs, devant des représentants de deux Chambres du Parlement, du corps diplomatique et les médias ainsi que des organismes internationaux.

A cette occasion, le patron de la centrale électorale a déroulé les étapes retenues dans l'organisation des élections qui va débiter par le lancement de la révision du fichier électoral en décembre 2022.

Soulignant que son équipe travaille dans un contexte différent, engagés à faire les choses différemment, Denis Kadima a réaffirmé vouloir impliquer toutes les parties prenantes au parcours sinueux du cycle électoral en cours jalonné des contraintes de tous ordres.

Nonobstant ces contraintes, la CENI est décidée à tout mettre en œuvre pour accomplir la mission légale qui lui est assignée. Celle d'organiser, en toute indépendance et impartialité, les scrutins libres démocratiques et transparents.

Pour y parvenir, la CENI a développé deux outils essentiels : la Feuille de route du processus électoral 2021-2027 publiée le 3 février 2022 et le Plan stratégique et opérationnel 2022-2026 adopté au mois de janvier dernier ».



A cette occasion, Mr Kadima a rappelé que la Feuille de route énumère les grandes opérations préélectorales et post-électorales que la CENI compte organiser, notamment la cartographie opérationnelle qui a permis de dresser la cartographie des centres d'inscription, ensuite l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs qui sera lancé au mois de décembre 2022. Par la suite, l'organisation des élections directes et indirectes du cycle électoral et, enfin, les activités de pérennisation du processus électoral ».

Le Plan stratégique opérationnel est, quant à lui, décliné en cinq piliers: la construction d'une image de la CENI pour renforcer sa crédibilité, l'amélioration de la qualité des services rendus pour accroître l'efficacité, le renforcement des relations avec les parties prenantes pour une plus grande confiance, la construction d'une nouvelle culture d'inclusivité pour une plus grande adhésion et, enfin, l'engagement d'une politique de mobilisation et de gestion durable et efficace des ressources pour assurer la pérennité de la CENI».

La grande annonce attendue de la CENI, concerne la publication du calendrier électoral au mois de novembre 2022. Tout cela constitue un véritable challenge pour l'équipe dirigeante de la CENI qui n'attend ménager aucun effort pour ce faire.

Plusieurs réactions ont été enregistrées sur cette épineuse question de l'organisation des élections en 2023.

La représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en RDC, Bintou Keita, a salué les efforts du gouvernement, du Parlement et de la CENI pour établir le cadre légal et les conditions pour la bonne tenue des scrutins, tout en réitérant la disponibilité de la MONUSCO pour faciliter le dialogue pouvant assurer un processus transparent, inclusif et apaisé, tenu dans

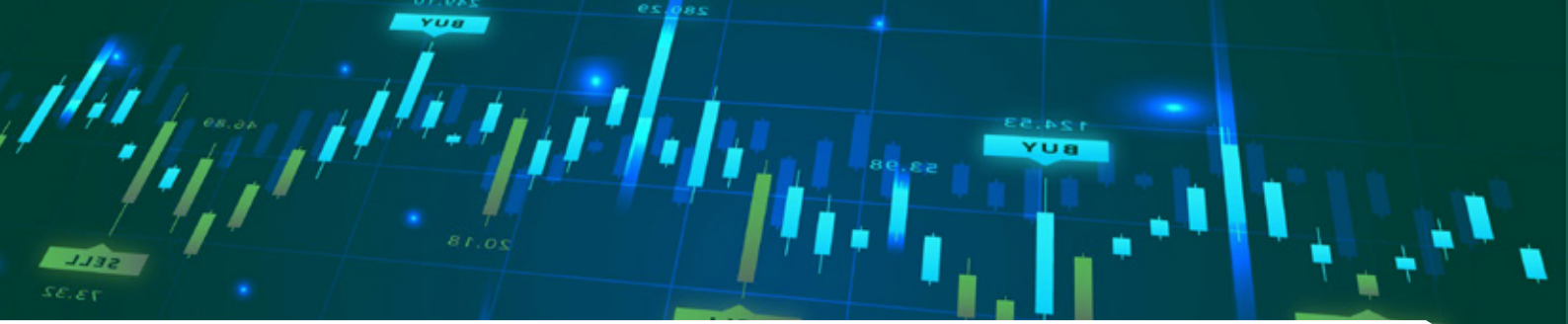
les délais constitutionnels, avec la participation actives des femmes et des jeunes à chacune de ses étapes.

Aussi, outre la promulgation de la loi électorale, la cheffe de la MONUSCO a particulièrement salué la mise en place de cadres de concertation avec les femmes, les jeunes, les partis politiques et la société civile, et les préparatifs pour le lancement de l'enregistrement des électeurs en décembre prochain. Elle a par ailleurs, souligné le caractère stratégique de la loi de programmation militaire 2022-2025, estimée à 1 milliard USD par an, que le Parlement doit examiner. Cet instrument est essentiel pour permettre la montée en puissance des Forces armées de la RDC (FARDC) et mener à bien les réformes du secteur de la sécurité, deux éléments fondamentaux pour répondre aux défis sécuritaires que connaît le pays, notamment dans l'Est, où les groupes armés continuent de commettre des actes de violence contre les civils.

Confrontés à beaucoup de difficultés, les acteurs politiques congolais sont divisés sur la question électorale que mener un débat d'idées pour relever le pays de ses défis. Comme depuis toujours, bon nombre des politiciens ne parlent que des élections de 2023 comme si ces dernières étaient la priorité des priorités par rapport à tous les problèmes et enjeux qui se présentent à la RDC.

C'est à cette occasion que Jean-Pierre Kambila, l'ancien Directeur de cabinet adjoint de Joseph Kabila, plaide pour l'effectivité d'un véritable débat d'idées entre acteurs politiques.

Le Député national Delly Sessanga, président du parti d'opposition Envol a, de son côté, émis des réserves sur les déclarations présidentielles en soutenant que : « S'il était optimiste, il n'aurait pas démultiplié avec son camp politique autant de manœuvres qui



organisent la fraude autour de tous les piliers de ce processus, à savoir la CENI, la Cour constitutionnelle et la loi sur les élections qui ont été totalement conçues dans l'unique objectif de tricher, d'avoir une fraude à grande échelle ». Selon lui, les demandes de l'opposition de voir les résultats publiés bureau par bureau à la criée, l'indépendance de la Cour constitutionnelle et le respect de sa composition « n'ont pas été respectées ». Mais « il est encore temps effectivement de corriger ces éléments afin d'aller à ces élections dans le délai ».

Du côté du PPRD, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, Patrick Nkanga qui en est le rapporteur du bureau politique, estime que l'enjeu ne réside pas vraiment dans le calendrier. Pour le PPRD, il ne s'agit pas d'une question de date mais avant tout d'une question de crédibilité et de transparence du processus. Car, ce qui importe, c'est de savoir de quelle manière seront organisées ces élections afin que le choix du peuple puisse être respecté et garanti.

Pour le professeur Lohata Tambwe qui s'exprimait dans une tribune, le président Felix Tshisekedi ne peut rationnellement pas être réélu. D'abord parce que les Congolais ne lui pardonneront pas de s'être rapproché de Kagame. Ensuite, la prise de Bunangana par le petit Rwanda jusqu'à ce jour (4 mois et aucune action d'envergure au titre de contre - attaque), la quasi - totalité des routes ne sont pas praticables, les grèves généralisées en particulier dans les universités et instituts supérieurs publics ainsi que dans les milieux des infirmiers ; l'argent détourné n'a jamais été reversé dans le Trésor public tout en libérant des prisons les présumés et les condamnés détourneurs ; les Congolais n'ont pas oublié que le RAM leur a volé beaucoup d'argent ; ils n'ont jamais été indemnisés ; 80% des Congolais n'ont pas d'eau à boire (retour aux bidons au détriment des robinets) et du courant (le recours à la torche chinoise devient la règle et le courant l'exception), etc.

Il a poursuivi en affirmant que face à la tonne de promesses présidentielles non tenues, le panier de la ménagère se réduit constamment, la nourriture et le pain redeviennent un luxe.

Le prof Lohata conclut qu'honnêtement, rationnellement et scientifiquement, la réélection de FATSHI n'est pas envisageable même s'il planifiait la fraude à la kabilie. Réaffirmant sa position de membre de l'Union sacrée de la nation, la famille politique du chef de l'Etat, Mr Lohata a appelé le peuple congolais à la vigilance. Car, l'on n'a pas à faire un mauvais choix en 2023. Il est du devoir de chaque citoyen de faire un choix réfléchi d'une personnalité qui a une vision de la République, voilà, il ne faut pas qu'on tombe dans les erreurs du passé et surtout des députés nationaux ou provinciaux, en ne votant que des gens qui ont un idéal pour le peuple, des gens qui ont un projet visible pour le peuple.

Pour Didier Kamundu, en plus de Félix Tshisekedi, il ne faudrait pas qu'on écarte la possibilité de voir d'autres leaders de l'Union sacrée se porter candidats présidents en 2023.

Dans son rapport sur les élections de 2023 publié au courant d'octobre 2022, le Groupe d'Études sur le Congo (GEC) et son partenaire de recherches Ebuteli estiment que la mainmise politique sur les élections persiste, et que le pays semble n'avoir pas tiré des leçons du processus électoral de 2018. Cette mainmise politique persiste surtout sur les institutions impliquées dans la gestion du processus électoral. C'est le cas de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Cour constitutionnelle.

Ferdinand Kambere (PPRD) a de son côté noté qu'avec ou sans élections, Félix Tshisekedi doit partir en 2023. Car, soutient-il, on ne peut pas aller vaille que vaille dans ce processus. Rappelant que son camp ne reconnaissait pas cette CENI et ses animateurs qui sont



bien conscients d'agir sans la légitimation de toutes les parties prenantes. S'ils étaient légitimes, a martelé Kambere, la première chose aurait été de publier le calendrier électoral.

Dans la conclusion de ses propos, Mr Kambere a souligné que le pouvoir actuel ne peut pas installer le chaos dans l'Est et croire ne pouvoir organiser les élections qu'à Kinshasa. Et même à Kinshasa, il s'interroge sur qui y participera quand on voit les députés engraisés par l'argent public et que rien ne se trouve dans le panier de la ménagère.

Jacquemin Shabani, président de la Commission électorale permanente (CEP) du parti présidentiel UDPS, a assuré que les partisans de l'UDPS ne jurent que pour la réélection de Félix Tshisekedi en soulignant qu'ils sont en face de deux défis énormes, à savoir : la réélection du président Félix Tshisekedi et l'assurance d'une majorité confortable. Par ailleurs, selon Augustin Kabuya, secrétaire national, sur la question des élections, le parti de Tshisekedi n'adhère ni à l'idée du dialogue moins encore à celle du glissement. Ses dirigeants appellent à la tenue des élections dans le délai prévu par la loi.

3. Motion de défiance contre le ministre des transports Cherubin Okende

Le ministre des Transports Cherubin Okende a fait l'objet d'une procédure ayant conduit au vote par les députés d'une motion pour avoir été reproché de mauvaise gestion du dossier de permis de conduire et celui de l'acquisition du matériel dans son secteur de responsabilité.

Cette motion qui au terme d'un vote a été rejetée, a montré à l'opinion une Union Sacrée pratiquement fissurée sur des intérêts divergents. En effet, point n'est besoin de signaler la froideur qui caractérise les relations entre les proches de Katumbi et les autres au

sein de l'Union Sacrée de la Nation depuis les ambitions affichées à concourir aux élections de 2023, à tous les niveaux.

Selon les dires de ses proches, le ministre avait été visé par cette motion à cause de sa fidélité à Moïse Katumbi qui n'est plus en odeur de sainteté avec ses partenaires de l'Union Sacrée.

Aussi, dénonçant un règlement de comptes, savamment monté par les motionnaires, il s'est avéré que "les griefs portés contre lui sont infondés, la raison étant ailleurs et tout le monde le sait. Son attachement à Moïse Katumbi serait la base de cette machination contre sa personne.

Réagissant à cette situation, le député national Anicet BABANGA MPOTIYOLO, élu de la circonscription électorale d'INONGO - Ville, avait affirmé que les conditions étaient réunies avec les 63 signatures qu'ils avaient récoltées.

Pour lui, ce membre du gouvernement, ressortissant d'Ensemble pour le Changement de Moïse Katumbi, était accusé d'incompétence, d'amateurisme, de manque de vision dans son secteur ou encore d'intrusion dans la gestion des entreprises publiques sous sa tutelle.

Présent à la plénière du mercredi 19 octobre 2022, Chérubin Okende a affirmé partir répondre aux préoccupations des représentants légitimes du peuple en toute quiétude, et était prêt à assumer toute conséquence, soucieux du devoir de redevabilité vis-à-vis de la Chambre basse du parlement. Il a, par ailleurs, réaffirmé sa loyauté au président de la République et se réclamant comme étant un fervent acteur de l'Union sacrée de la nation.

Ceux qui se sont opposés à cette motion de défiance, ont dénoncé que la procédure n'a pas été respectée.



En effet, c'est grâce à la motion d'ordre du député national Jacques Djoli de l'Union sacrée que le ministre chérubin Okende a finalement été sauvé de justesse d'une destitution.

Dans sa motion d'ordre, le professeur Jacques Djoli a suggéré au président de l'Assemblée nationale, Christophe Mbosso, de privilégier la voix de la sagesse en suspendant le débat. Une proposition qui a été massivement votée par les députés nationaux (Union sacrée et opposition) et a permis au ministre Chérubin Okende d'échapper à la destitution.

Le leader de l'Envol, Sesanga a décrié l'attitude de certains élus qui, au lieu de se consacrer au problème de l'insécurité qui mine l'Est du pays avec l'occupation prolongée de la cité de Bunagana et la violence qui paralyse le territoire de Kwamouth, se passionnent en amenant à l'hémicycle un débat ridicule. Pour lui, la démarche des élus motionnaires a semé la confusion, surtout que, dit-il, les accusations portées contre le ministre mis en cause, sont fausses et infondées.

Lors du débat, le député national Daniel Mbawu avait déclaré qu'il était temps que le chef de l'État puisse dissoudre l'Assemblée nationale.

En effet, Daniel Mbawu a déclaré que « *conformément à la constitution, lorsqu'il y a crise entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, le seul moyen de résoudre le*

problème, c'est la dissolution. Dans cette chambre, nous avons mis en cause notre gouvernement, il est tombé. On a fait tomber notre ministre de l'Économie et ça se justifie parce qu'il n'y avait pas des chinchards. Mais maintenant, ce que l'on va juste faire tomber le ministre sur des questions qui frôlent l'obscurité du libellé, un constitutionnel sérieux dira qu'il est temps que le président de la République puisse nous mettre en congé », a-t-il déclaré.

In fine, ce député a rappelé que le Parlement a besoin « *des contrôles qui reposent sur des faits, au lieu des contrôles concoctés dans un salon par 3 personnes* ».

Pour le député Léon Nemba Lemba, il ne sert à rien de ne pas se voiler la face. Car, tout le monde sait tout ce qui se cache derrière cette motion. Tout le monde sait qui est visé, faisant sans doute allusion à la tension qui existe entre l'UDPS et le parti Ensemble de Moïse Katumbi.

Beaucoup de cadres et membres du parti présidentiel réclament le départ de l'Union Sacrée au sein de la coalition qui gouverne.

Réagissant au rejet de la motion contre le ministre, Félix Kabange Mukwampa, l'un des cadres du FCC a soutenu à travers un tweet polémique que c'était la fin de l'Union Sacrée.

3. Perspectives politiques et économiques

Sur le plan politique

De la géopolitique de la région des Grands Lacs, certains analystes pensent que les signes de temps montrent que le Président du Rwanda, Paul Kagame, est sur les traces du maréchal Mobutu Sese Seko, l'ancien président du Zaïre-RDC. Point focal des Etats-Unis dans la région des Grands Lacs pendant son règne de 32 ans, feu Mobutu Sese Seko, le « Léopard du Zaïre », était l'homme à tout faire des Etats dans cette région, avant d'être lâché et livré à la rébellion de l'AFDL, soutenue par la coalition Rwanda-Ouganda-Burundi.

Après Mobutu, le Rwandais Paul Kagame a endossé ce rôle de chien de garde des Etats-Unis dans les Grands Lacs, avec pour mission de déstabiliser la RDC pour la prédation de ses ressources naturelles, et même de balkaniser la RDC pour mieux la subjuguer.

Petit à petit, Washington est en train de changer apparemment d'approche, réduisant de plus en plus la marge de la manœuvre du président rwandais dans les Grands Lacs. C'est notamment le cas, lorsque pour la première fois, même sans le citer, les USA demandent ouvertement au Rwanda de cesser de soutenir les rebelles.

Comme Mobutu, en son temps, l'homme fort de Kigali n'est plus en odeur de sainteté avec ses mentors américains. Des signes de friction sont bien évidents.

Selon le Politologue, Freddy Mulumba, deux événements annoncent la fin d'une époque pour l'homme de Kigali. D'abord, le changement de paradigme dans la politique étrangère américaine : La guerre contre le terrorisme est en train de laisser la place à la compétition ou rivalité entre les grandes puissances. Ensuite, la dénonciation du Rwanda par le Président Felix Tshisekedi à l'ONU, les déclarations du Secrétaire Général de l'ONU Antonio Guterres sur RFI-France 24 relayant les propos de Mme Bintou Keita, représentante du secrétaire général de l'Onu en

RDC au Conseil de Sécurité, dénonçant l'occupation du territoire congolais par l'armée rwandaise. Enfin, la mort des huit casques bleus dans un crash de l'hélicoptère de la Monusco suite aux tirs de missile de l'armée rwandaise sous couvert de M23.

Dans sa lettre datée du 20 juillet 2022 au secrétaire d'Etat Antony J. Blinken, avant sa tournée africaine, le sénateur américain Robert Menendez s'inquiétait du mépris continu du gouvernement rwandais pour les droits de l'homme et posait le problème de la nécessité d'une politique américaine plus efficace. Le sénateur relevait que la politique américaine à l'égard du Rwanda est de plus en plus en décalage avec les intérêts et les valeurs américaines. « Alors que les militaires rwandais sont formés par l'armée américaine, l'armée rwandaise est engagée en 2012 et 2022 dans les actions de déstabilisation de la RDC en soutenant de rebelles du M23 et en déployant ses soldats sur le territoire », notait le sénateur.

Enfin, la question de l'organisation des élections en 2023 pose encore des problèmes de crédibilité et d'assurance quant à l'effectivité d'importantes étapes du processus. Il s'agit du calendrier électoral ainsi que la capacité pour le gouvernement de financer réellement et à temps les opérations y relatives, en commençant par celles de l'identification et inscription des électeurs (pour l'établissement du fichier électoral) qui sont programmées en décembre 2022.

Sur le plan politique, l'on devrait s'attendre à vivre des positionnements et repositionnements, au fur et à mesure que l'on va s'approcher des échéances électorales. Si les partenaires de l'Union Sacrée de la Nation semblent montrer leur solidarité pour un nouveau mandat à Felix Tshisekedi, certains au sein de cette plateforme se montrent petit à petit distants, tel est la position de l'aile restée fidèle à Moïse Katumbi qui ne cache presque plus ses ambitions pour 2023. D'autres



dans l'opposition font défection pour se rallier au camp de l'USN. C'est bien le cas d'Adolphe Muzito qui s'est presque totalement désolidarisé de sa plateforme Lamuka pour se rapprocher du camp présidentiel sans en faire une adhésion formelle à ce jour.

Bien plus, la question de la guerre de l'Est dont des territoires entiers sont en train de passer sous contrôle des M23, n'est pas de nature à encourager l'organisation, dans une approche inclusive des élections. Tout naturellement, la sauvegarde de l'intégrité territoriale va être la priorité des jours qui viennent.

Sur le plan économique

La poursuite de la guerre russo-ukrainienne plonge l'économie mondiale dans l'incertitude. En effet, les évolutions récentes (notamment en octobre 2022) de cette invasion alimentent les inquiétudes en termes de perspectives économiques. Il s'agit essentiellement des faits suivants : (i) le jeu de sanctions entre l'Union européenne et la Russie ; (ii) l'annexion de certains territoires ukrainiens par la Russie ainsi que (iii) la suspension par Vladimir Poutine de l'accord sur les exportations de céréales des ports ukrainiens. Ainsi, face à cette situation, il est possible de ressentir d'avantage aux effets économiques pervers consécutifs à cette guerre.

Au niveau national, même si l'économie semble être stable, les perspectives économiques de la RDC ne sont pas encourageantes. L'intensification des affrontements militaires entre les FARDC et le groupe rebelle M23 ; les perturbations de vols causant un gêne dans la circulation de personnes et des biens, notamment suite à la crise à laquelle Congo Airways est confrontée ; ainsi que la poursuite de l'invasion russe en Ukraine qui alimente les incertitudes en rapport avec les approvisionnements des produits énergétiques et agricoles, avec ses conséquences sur la dynamique des prix des produits sus-évoqués sont des facteurs qui contribuent à la détérioration des perspectives économiques du pays.

A ceci s'ajoute (i) la corruption et les détournements des deniers publics ; (ii) l'accroissement des inégalités au sein de la population ainsi que (iii) les incertitudes autour de l'organisation des scrutins électoraux crédibles et transparents en 2023. Ces éléments cités constituent des signes précurseurs d'une dégradation de l'économie nationale.

En ce qui concerne les finances publiques, il y a lieu de noter qu'aucun dispositif n'a été mis en place par les pouvoirs publics pour une collecte optimale des ressources. Le rythme de collecte des recettes publiques demeure principalement dépendant des cours des produits miniers, et donc de l'évolution de la conjoncture. La faible pression fiscale en RDC laisse suggérer que la croissance économique ne rapporte pas suffisamment à l'État en termes de ressources financières.

Enfin, le placement de la RDC sur la liste grise du Groupe d'action financière (Gafi) pourrait alimenter les inquiétudes quant aux perspectives du pays. En effet, ce classement s'appuie sur les maigres résultats en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Ainsi, l'inscription du pays sur cette liste des « *pays sous surveillance renforcée* » pourrait avoir plusieurs conséquences néfastes sur l'économie nationale.

Ainsi, pour pallier aux problèmes sus-évoqués, il y a nécessité pour le Gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent et de mettre en place les dispositifs appropriés pour : (i) accroître la capacité de mobilisation des recettes publiques et élargir l'assiette fiscale; (ii) réduire le train de vie des institutions et accroître les dépenses en capital; (iii) asseoir la puissance de l'Etat et résoudre définitivement le problème lié aux agressions et incursions répétées des groupes armés à l'Est du pays, notamment en neutralisant le groupe M23 ; (iv) engager l'économie congolaise sur le chemin de la diversification ; (v) s'assurer du respect des normes et de l'implémentation des outils internationaux permettant de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et d'améliorer la note de la RDC en la matière ; et (vi) réduire la corruption au sein des administrations de l'Etat.

DIFFERENTES PUBLICATIONS DE CONGO CHALLENGE

1. REVUE CONGO CHALLENGE (LE SEMESTRIEL)

Le Semestriel (Revue Congo Challenge) est un périodique scientifique complètement désintéressé, publié chaque semestre, avec pour objectif principal de promouvoir des études scientifiques visant à contribuer à l'avancement des connaissances en sciences économiques et à offrir aux opérateurs économiques ainsi qu'aux décideurs politiques, un ensemble des recettes susceptibles d'éclairer leur prise de décision ou de justifier suivant une base scientifique avérée leur prise de décision.



2. BULLETIN QUADRIMESTRIEL

La présente publication paraît chaque quadrimestre et offre un aperçu général et précis sur les évolutions économique et politique au niveau national, régional et mondial. Il permet au lecteur d'ajuster ses prévisions en fonction des évolutions observées ou de faire des anticipations tenant compte du paquet d'informations disponibles.



3. LE MENSUEL

La présente publication paraît chaque mois, elle offre un aperçu factuel des indicateurs économiques et présente les faits saillants ayant caractérisé la situation politique mensuelle du pays.



4. RAPPORTS ANNUELS



Disponible

MODULES D'INTERVENTION DE CONGO CHALLENGE

1. Formation
2. Assistance
3. Conseil
4. Lobbying
5. Réalisation des études
6. Organisation des conférences
7. Appui au management de qualité
8. Appui à la conception des programmes économiques du gouvernement
9. Appui aux politiques de mobilisation des recettes publiques
10. Appui stratégique aux gouvernements dans le suivi-évaluation des programmes économiques
11. Contrôle-qualité des travaux

LES VALEURS DE CONGO CHALLENGE

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.
Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus
que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Comment tenir en laisse une bande de « nègres » ?

Tu isolés les plus vaillants en les diabolisant et tu promeus les plus médiocres en leur octroyant des privilèges indus. Conscient de cette escroquerie, ces derniers seront encore plus agressifs envers les premiers pour préserver leurs privilèges.

Dixit Machiavel

ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Mensuel Numéro 66

Publié en novembre 2022

Novembre 2022. Copyright©CongoChallenge2022
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyo ya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003

www.congochallenge.cd/info@congochallenge.cd